

# DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

MÉTÉO

20°

ALGER

37°

TAMANRASSET

p. 2

Mercredi 22 Mai 2013 - 12 Radjeb 1434 - N° 279 - Première année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news

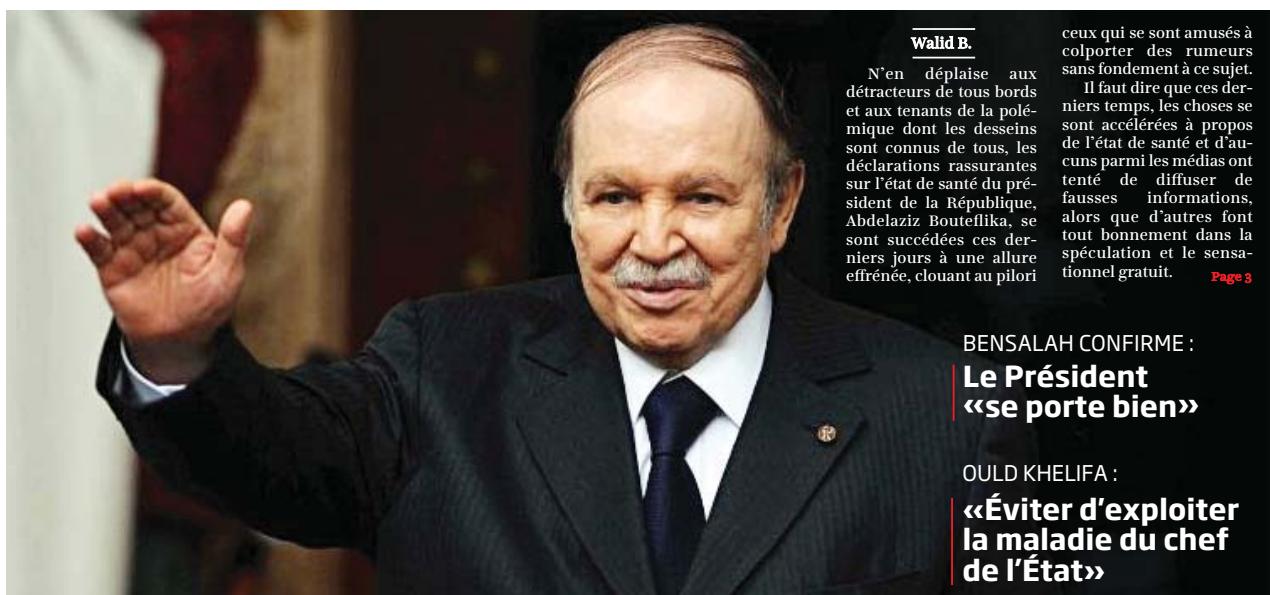


## MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE M. Sellal à Batna pour une visite de travail

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, effectuera aujourd'hui une visite de travail dans la wilaya de Batna, a indiqué hier un communiqué des services du Premier ministre.

Lors de cette visite, qui s'inscrit dans le cadre de la mise œuvre du programme du président de la République, le Premier ministre procédera à l'examen de l'état d'exécution de l'ensemble du programme de développement en cours de réalisation, ainsi qu'à la mise en service de plusieurs projets à caractère socio-économique, précise la même source. Le Premier ministre, qui sera accompagné d'une importante délégation ministérielle, tiendra une réunion avec les membres du conseil de wilaya et les représentants de la société civile, ajoute le communiqué.

# SANTÉ DU PRÉSIDENT BOUTEFLIKA DE GRÂCE, LAISSEZ LE PRÉSIDENT EN PAIX!



Valid B.

N'en déplaît aux détracteurs de tous bords et aux tenants de la polémique dont les desseins sont connus de tous, les déclarations rassurantes sur l'état de santé du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, se sont succédées ces derniers jours à une allure effrénée, cloquant au pilori

Page 3

BENSALAH CONFIRME :

**Le Président  
«se porte bien»**

OULD KHELIFA :

**«Éviter d'exploiter  
la maladie du chef  
de l'Etat»**

LE PRÉSIDENT DU FCE, INVITÉ AU FORUM DE DK NEWS

**M. RÉDA HAMIANI INSISTE SUR LE PARTENARIAT  
POUR REDONNER À L'INDUSTRIE NATIONALE SA PLACE  
DANS LE TISSU ÉCONOMIQUE**

Pages 6-7



SCIENCE et VIE

**ROSACÉE**  
ou les rougeurs  
disgracieuses

Pages 12-13

HISTOIRE

**MESSALI  
HADJ  
EN  
DÉPORTATION**

Pages 14-15

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE LIGUE 1

(USM EL HARRACH-MC ALGER)

**FORFAIT  
DU MOULOUUDIA D'ALGER**

L'équipe du MC Alger ne s'est pas présentée au stade du 1<sup>er</sup> Novembre de Mohammadia (Alger) pour affronter l'USM El Harrach hier (17h00) en match comptant pour la 30<sup>e</sup> et dernière journée du championnat d'Algérie de Ligue 1 professionnelle de football. **Page 24**

JUSTICE

**SAMIR VIOLE  
SA BELLE-SŒUR  
DE DIX ANS**

**5 ans  
pour abus  
sur une  
fillette**

Page 17

**MÉTÉO****20° à Alger : Pluies orageuses****RÉGIONS NORD :**

• Temps nuageux avec quelques pluies parfois orageuses, localement assez marquées vers les régions de l'Est en cours de journée. Tendance à l'amélioration par l'Ouest et le Centre à partir de l'après-midi et soirée. Les vents seront de secteur Ouest à Nord-Ouest (40/60 km/h) notamment près des côtes Est. La mer sera agitée.

**37° à Tamanrasset****RÉGIONS SUD :**

• Temps voilé à localement nuageux sur le Sahara Oriental en cours de journée. Ailleurs, ciel dégagé. Les vents seront de secteur Nord-Ouest (20/40 km/h) avec quelques soulèvements de sable locaux.

	max	20°	min	14°
Alger	max	23°	min	12°
Oran	max	17°	min	12°
Annaba	max	21°	min	13°
Béjaïa	max	37°	min	24°
Tamanrasset	max			

**EAU****Suspension de l'alimentation en eau potable dans quatre communes d'Alger**

L'alimentation en eau potable sera suspendue dans quatre communes de la wilaya d'Alger à partir de ce soir (20h00) à jeudi (04h00) en raison des travaux de réparation d'une canalisation principale de production, localisés au niveau de la station de pompage de Bir Mourad Rais, a indiqué hier la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (SEAAAL) dans un communiqué. Les communes concernées sont celles de Bir Mourad Rais, Hydra, Ben Aknoun (en partie) et El Biar, a précisé la SEAAAL. A cet effet, un dispositif sera mis en place afin d'alimenter, en priorité, les établissements publics et hospitaliers et réduire, ainsi les dé-agréments pour la population, a assuré la même source.

**FOOTBALL**  
**Plusieurs Algériens dans les commissions permanentes de la CAF pour le cycle 2013-2015**

Plusieurs responsables du football algérien ont intégré les différentes commissions permanentes de la Confédération africaine de football (CAF) et organes juridictionnels pour le cycle 2013-2015, a indiqué hier l'instance dirigeante du football africain.

Ainsi, le président de la Fédération algérienne de football (FAF) Mohamed Raouraoua est membre du Comité d'Urgence de la CAF qui préside le Camerounais Issa Hayatou. Membre du Comité exécutif de la

CAF, Mohamed Raouraoua est nommé également président de la Commission d'organisation du championnat d'Afrique des Nations U-17. Il est également à la tête de la commission des Affaires juridiques de l'instance africaine, tandis que le président de la Ligue de football professionnel (LFP) Mahfoud Kerbadj est membre de ladite commission.

Le premier responsable de la FAF est désigné aussi vice-président de la commission d'organisation des compétitions inter-clubs que dirige le président de la CAF Issa Hayatou et qui compte 22 membres.

D'autre part, le secrétaire général de la Fédération algérienne de football (FAF) Bouzenad Nadir est membre de la commission d'organisation du championnat d'Afrique des nations des U-20 que préside le Malien Amadou Diakité.

Le président de la commission fédérale d'arbitrage de la FAF, Belaid Lacarne conserve, de son côté, son poste de représentant de la zone Nord à la commission des arbitres de la CAF.

**MÉTÉO****20° à Alger : Pluies orageuses****RÉGIONS NORD :**

• Temps nuageux avec quelques pluies parfois orageuses, localement assez marquées vers les régions de l'Est en cours de journée. Tendance à l'amélioration par l'Ouest et le Centre à partir de l'après-midi et soirée. Les vents seront de secteur Ouest à Nord-Ouest (40/60 km/h) notamment près des côtes Est. La mer sera agitée.

**37° à Tamanrasset****RÉGIONS SUD :**

• Temps voilé à localement nuageux sur le Sahara Oriental en cours de journée. Ailleurs, ciel dégagé. Les vents seront de secteur Nord-Ouest (20/40 km/h) avec quelques soulèvements de sable locaux.

	max	20°	min	14°
Alger	max	23°	min	12°
Oran	max	17°	min	12°
Annaba	max	21°	min	13°
Béjaïa	max	37°	min	24°
Tamanrasset	max			

**RELIGION-IMAMS****40 imams enseignants formés par l'Institut national de lecture coranique en 2013**

Quarante (40) imams enseignants seront diplômés de l'Institut national de lecture coranique en 2013, a indiqué hier à Alger le directeur de l'institut, Abdella Gatcha.

Sur un total de 100 étudiants, 40 imams enseignants obtiendront leur diplôme cette année pour officier dans différentes mosquées à travers le territoire national, a précisé M. Gatcha en marge d'une journée d'étude organisée par l'Institut national de lecture coranique.

Ces étudiants, âgés entre 25 et 35 ans, ont reçu une formation de qualité conformément au programme arrêté par le ministère des Affaires religieuses et du wakf, a souligné le responsable.

**TIC**

MOBILIS,  
DE NOUVEAUX  
SILLONS

**Convention pour accompagner les agriculteurs algériens**

L'opérateur public de téléphonie mobile «Mobilis» a signé hier une convention avec l'Union nationale des paysans algériens (UNPA) visant à répondre aux besoins des utilisateurs du secteur de l'agriculture en matière de technologies de l'information et de la communication. Selon un communiqué de cette entreprise, Mobilis propose aux différents utilisateurs du secteur agricole une offre dédiée à leurs besoins avec des solutions pour la voix, la Data, les terminaux et les tablettes à des prix «défiant toute concurrence». Cette convention est la quatrième que l'opérateur a conclue dans le cadre du marché des professionnels depuis le début de l'année 2013. Mobilis avait déjà signé des conventions dans les secteurs de l'Energie (Sonatrach), de l'Education nationale et des Affaires religieuses.

**JUSTICE**  
**Comparution le 4 juin d'un ancien compagnon d'Oussama Ben Laden devant le tribunal criminel d'Alger**

Le tribunal criminel près la cour d'Alger examinera le 4 juin prochain l'affaire du présumé terroriste K. Rabah, qui appartenait au réseau terroriste d'Al-Qaïda, dirigé par Oussama Ben Laden, avant d'adhérer dans les années 1990 à l'organisation terroriste des groupes islamiques armés (GIA) activant en Algérie, où il a mené plusieurs attentats terroristes, a-t-on appris hier de source judiciaire.

Même s'il était actif en Algérie, le terroriste maintenait le contact avec le réseau Al-Qaïda, jusqu'à son arrestation par les forces de l'Armée nationale populaire (ANP) en 2005 dans la wilaya de Ain Defla. Durant cette opération, l'ANP avait réussi à éliminer 11 terroristes sévissant dans la région. Le prévenu est accusé d'avoir dirigé un groupe terroriste activant au Centre et à l'Ouest du pays, impliqué dans plusieurs attentats terroristes, massacres, enlèvements et torture.

Il est également poursuivi pour son implication dans plusieurs attentats et massacres lorsqu'il était «émir» de la Katiba «El-Ahoual» activant sur l'axe Ain Defla-Médéa-Chlef. Le plus grave des attentats qu'il eut à diriger fut l'attaque terroriste ayant ciblé une caserne militaire à Chercell.

**MC ALGER**  
**Démission du président de la SSA/MC Alger, Hocine Amrouche**

Le président de la SSA/le Doyen MC Alger M. Hocine Amrouche a démissionné de son poste, à compter du 22 mai 2013, annonce l'entreprise Sonatrach mardi dans un communiqué.

M. Amrouche avait déjà présenté sa démission le 2 mai suite «aux déplorables agissements survenus lors de la cérémonie de la finale de la coupe d'Algérie», jouée le 1er mai dernier, précise le communiqué transmis à l'APS.

Cependant, «à la demande de la société, M. Amrouche, avec responsabilité et dévouement à cette mission, de surcroît bénévole, a accepté d'assurer sa fonction, jusqu'à la fin de la saison», souligne le communiqué de la Sonatrach.

Cette démission intervient quelques heures après le forfait du MC Alger face à l'USM El Harrach, prévu ce mardi au stade de Mohammadia, pour le compte de la 30e et dernière journée du championnat national de Ligue 1 de football. M. Amrouche avait entamé ses fonctions à la tête de la SSA/le Doyen du MC Alger au début du mois de janvier dernier, rappelle-t-on.



## SANTÉ DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

### BENSALAH CONFIRME :

# Le président «se porte bien»

Le président du Conseil de la nation M. Abdelkader Bensalah a affirmé hier à Alger que le président de la République M. Abdelaziz Bouteflika «se porte bien», appelant ceux qu'il a qualifiés de «prêcheurs du désespoir» à «laisser

l'homme se reposer et revenir au pays pour poursuivre l'œuvre de construction et d'éification».

Dans son allocution d'ouverture de la journée d'étude sur «Le Conseil de la nation: expérience et perspectives», M.

Bensalah qui a précisé que le président était «en bonne santé, grâce à Dieu», lui a souhaité «la guérison et un rapide retour au pays pour poursuivre le processus de réforme, de construction et d'éification».

Le président du Conseil de la nation a, en outre, appelé ceux qu'il a qualifié de «brailleurs» et de «prêcheurs du désespoir» à «laisser l'homme se reposer et revenir bientôt au pays pour poursuivre la construction et l'éification du pays».

M. OULD KHELIFA

## Eviter d'exploiter la maladie du chef de l'Etat

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mohamed Larbi Ould Khélifa a souligné hier à Alger la nécessité d'éviter d'exploiter la maladie du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika et de faire preuve d'un minimum d'éthique. Intervenant lors d'une séance plénière consacrée à l'examen du projet de loi relatif à l'organisation des activités physiques et sportives à l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Ould Khélifa a conseillé «certaines parties qui veulent exploiter la maladie du président de la République à faire preuve d'un minimum d'éthique et de respect

de l'autre».

«Tout être humain peut être exposé à la maladie», a ajouté M. Ould Khélifa. Le président de l'APN a, par ailleurs salué la position «louable du Front des forces socialistes (FFS) et celles de certains partis qui ont fait preuve d'un haut sens d'éthique».

Le président de la République «sera de retour en Algérie après son rétablissement», a-t-il affirmé.

# De grâce, laissez le Président en paix !

**Walid B.**

N'en déplaise aux détracteurs de tous bords et aux tenants de la polémique dont les dessins sont connus de tous, les déclarations rassurantes sur l'état de santé du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, se sont succédées ces derniers jours à une allure effrénée, cloquant au pilori ceux qui se sont amusés à colporter des rumeurs sans fondement à ce sujet.

Il faut dire que ces derniers temps, les choses se sont accélérées à propos de l'état de santé et d'aucuns parmi les médias ont tenté de diffuser de fausses informations, alors que d'autres font tout honneur dans la spéulation et le sensationnel gratuit.

Cependant, la déclaration faite avant-hier par le Premier ministre Abdelmalek Sellal, ont coupé à toutes les rumeurs et permis de remettre les pendules à l'heure concernant l'état de santé du chef de l'Etat.

«Je voudrais rassurer nos concitoyens sur l'état de santé de Monsieur le président de la République. Après avoir subi des examens médicaux à l'hôpital Val de Grâce à Paris, le président de la République, dont le pronostic vital n'a jamais été engagé et qui voit son état de santé s'améliorer de jour en jour, est tenu, sur recommandation de ses médecins, d'observer un strict repos en vue d'un total rétablissement», a affirmé le Premier ministre.

Et de préciser : «En convalescence en France, le président de la République suit quotidiennement les activités du gouvernement, en attendant son retour pour poursuivre sa mission au service de l'Algérie et de la nation».

M. Sellal a ajouté à cet égard que «nous sommes persuadés que les Algériennes et les Algériens comprendront qu'à travers la diffusion de fausses informations par certains médias étrangers concernant le président de la République, institution républicaine garante de la stabilité et de la sécurité nationales, c'est en fait l'Algérie qui est visée dans ses fondements républicains, son développement et sa sécurité». «La maladie du président Bouteflika ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir», a-t-il assuré.

Le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, lui a emboîté le pas et a saisi, hier, la tenue d'une journée d'étude au siège du Sénat

pour revenir sur l'état de santé du Président, en affirmant qu'il se portait bien, tout en fustigeant ceux qu'il a qualifiés de «prêcheurs du désespoir» qu'il a exhortés à «laisser l'homme se reposer et revenir au pays pour poursuivre l'œuvre de construction et d'éification».

M. Bensalah a précisé que le Président était «en bonne santé, grâce à Dieu», tout en lui souhaitant un prompt rétablissement et un retour rapide au pays pour poursuivre le processus de réforme, de construction et d'éification.

Ce sont là des propos qui ne peuvent plus clairs sur l'état de santé du Président, qui mettent fin à toutes sortes de spéculations, de rumeurs et d'amalgames qui certains, ici en Algérie ou à l'étranger, tentent de colporter pour servir des intérêts bien définis.

Le président de la République, comme d'ailleurs tout être humain, peut tomber malade à tout moment et se faire soigner sur conseil de ses médecins traitants.

Victime d'un accident ischémique transitoire sans séquelles, le chef de l'Etat a été transféré à l'hôpital militaire de Val de Grâce à Paris où il poursuit sa convalescence et doit observer le repos que les médecins lui ont recommandé. Cela ne suscite aucune inquiétude, avait affirmé le premier ministre.

Toutefois, l'absence du premier magistrat du pays, n'a, à aucun moment, affecté le bon fonctionnement des institutions et la gestion des affaires courantes de l'Etat.

On en veut pour preuve que le Premier ministre continue ses sorties sur le terrain et doit se rendre en fin de semaine dans la wilaya de Batna après avoir visité plusieurs wilayas du Sud, de l'Est et de l'Ouest du pays dans le cadre de la mise en œuvre du programme du président de la République.

La scène politique ne connaît, quant à elle, aucun répit et les partis s'activent en prévision des futures échéances politiques, comme c'est le cas du Front des forces socialistes (FFS) qui s'apprête à tenir son congrès ce week-end.

Cela augure d'une suite prometteuse pour l'avenir de l'activité politique nationale sur la voie du parachèvement du processus de réformes politiques initiées, il y a deux ans, par le président de la République et qui connaîtront leur couronnement par la révision de la Constitution.

## Intox et désinformation

**Kamel Chérif**

La santé du président a tendance à devenir un véritable «fonds de commerce» pour les prêcheurs du désespoir. Alors que les plus hautes autorités du pays assurent et rassurent les Algériens sur l'état de santé du président Bouteflika, des cercles mal intentionnés persistent dans la désinformation et l'intox.

La décence aurait voulu que ces semateurs de troubles compatissent avec le président et les Algériens, dans la mesure où il est immoral d'évoquer l'après-Bouteflika ou encore l'article 88 de la Constitution. Il faut relever que les partis et partis connus pour leur opposition au pouvoir sont les premiers à évoquer ces scénarios et verser dans le pessimisme dans le but de semer le doute et le désespoir chez les Algériens. Toutefois, les partis connus pour leur amour au pays et à la patrie, à l'exemple du Front des forces socialistes de l'historique Hocine Aït-Ahmed, a considéré «indécemment» d'évoquer l'après-Bouteflika. Le FFS qui est considéré comme le plus vieux parti de l'opposition en Algérie, aura donc donné une leçon de maturité politique, de respect, de civisme et d'humanisme aux partis opportunistes, sans état d'âme et irrespectueux envers le chef de l'Etat et les Algériens.

Le Mouvement populaire algérien de Amara Benyounès évoque pour sa part «un coup d'Etat blanc» de la part des «prêcheurs du désespoir», lesquels tentent même de perturber le président dans sa convalescence. Il en est de même pour TAJ de Amar Ghoul qui a emboîté le pas au deuxième homme du pays, le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah qui a, à son tour, tiré à boulets rouges sur les «brailleurs» qui ne ratent pas la moindre occasion pour tenter d'alarmer les Algériens. Or, la bienséance aurait voulu de reconnaître au chef de l'Etat tout ce qu'il a fait et entrepris pour l'Algérie. Est-il utile de rappeler que l'histoire retiendra que le président Bouteflika restera l'homme de la paix et de la réconciliation nationale? Dès son premier mandat en 1999, il s'était engagé de recouvrir la sérenité et la paix en Algérie. Il avait réussi à clore le bac aux Occidentaux adeptes du «qui tue qui», réhabilitant par la même occasion l'image de marque de l'Algérie. Lors de son premier mandat, le chef de l'Etat avait multiplié ses participations aux sommets et forums internationaux pour dire haut et fort que l'Algérie demeure et demeurera une grande nation. La Charte pour la paix et la réconciliation nationale, adoptée à l'unanimité par référendum populaire, était venue pour consacrer la concorde entre les Algériens et mettre fin à une décennie d'effusion de sang. Le président de la République aura ainsi éteint le feu de la fitna qui avait menacé les fondements de l'Etat et de la République. Mieux encore, la déstabilisation ayant touché plusieurs pays arabes, a épargné l'Algérie qui tient à la paix et à la réconciliation nationale. Les nombreuses tentatives d'entraîner le pays dans ce qui est appelé «printemps arabe» ont été vaincues en dépit de l'ingéniosité destructrice des «prêcheurs du désespoir» qui avaient recouru à tous les moyens en glorifiant ce qui se déroulait en Tunisie, en Egypte et en Libye. A cela s'ajoutent les réformes modernes initiées par le chef de l'Etat et projetant l'Algérie dans la modernité. Le chef l'Etat a également réussi à extirper l'Algérie des griffes du Fonds monétaire international grâce à ses positions et visions éclairées. A la faveur de l'embellie financière du pays, l'Algérie a procédé en premier au remboursement de la totalité de ses dettes au FMI. Ainsi, après avoir été otage du FMI, la tendance a été inversée puisque c'est l'Algérie qui est allé au secours du FMI. Autant d'acquis pour l'Algérie sous le règne de Bouteflika. A tous ces prêcheurs du désespoir, les Algériens disent : «Laissez le président recouvrer sa santé dans la paix et la sérenité».

SYMPOSIUM  
INTERNATIONAL  
À ALGER

## Le séisme de 2003 à Boumerdès et ses enseignements

Le séisme du 21 mai 2003 à Boumerdès et ses enseignements ont été évoqués hier à Alger lors d'un symposium international sur le thème «Les grands séismes méditerranéens: du passé au présent», organisé à l'occasion du dixième anniversaire de la catastrophe.

«Il s'agit de faire un bilan des enseignements, de l'expérience acquise et des avancées enregistrées en matière de prévention du risque sismique», a indiqué le directeur général du Centre de recherche en astrophysique, astrophysique et géophysique (CRAAG), Abdelkrim Yelles-Chaouch.

Ce symposium de trois jours constitue «une occasion de réunir la famille scientifique pour discuter du séisme de Boumerdès, de la sismicité et la prévention en Algérie et au niveau méditerranéen de façon générale», a-t-il souligné.

A propos du séisme de magnitude 5,5 sur l'échelle Richter qui a frappé la wilaya de Béjaïa dimanche dernier, le Dc Yelles a rappelé que «l'Algérie est exposée à l'activité sismique».

«C'est un phénomène qui se produit de manière quasi permanente dans le nord du pays, avec deux à trois micro-seismes enregistrées quotidiennement et des secousses modérées de temps à autre», a-t-il expliqué.

Il a mis, à cet égard, l'accent sur l'importance de la prévention pour réduire le risque sismique en Algérie, qui doit être à la hauteur de ce phénomène naturel, et ce, à travers la sensibilisation, l'adoption des nouvelles techniques (recherche, construction), l'aménagement, le cadre législatif etc. pour que cet aléa naturel ne soit plus synonyme de catastrophe», a-t-il dit. «Cette rencontre devra nous permettre, à cet effet, de voir les avancées sur tout ce qui concerne les séismes et de discuter des enseignements et des enjeux du phénomène sismique, en général, et en Algérie, en particulier, a ajouté le Dc Yelles.

Le séisme de Boumerdès figure parmi les catastrophes naturelles les plus douloureuses ayant frappé l'Algérie et restera parmi les plus importants dans la région méditerranéenne, par sa magnitude de 6,8 degrés sur l'échelle ouverte de Richter, le nombre de morts (2.278), et l'ampleur des dégâts évalués à 5 milliards USD, et ayant provoqué un mini-tsunami sur les îles espagnoles des Baléares.

Une trentaine de spécialistes prennent part à ce symposium venus de France, d'Espagne, du Portugal, d'Italie, de Serbie, de Russie, des Etats-Unis, d'Azerbaïdjan, d'Egypte et du Maroc.

Le symposium est organisé conjointement avec la Protection civile. Une gerbe de fleurs a été déposée en hommage aux victimes de la catastrophe. Des démonstrations de différents types d'interventions, tels que les secours lors d'un séisme, l'extinction d'incendies, l'intervention dans les accidents chimiques, ont été également effectuées.

## PROJET DE LOI SUR LES ACTIVITÉS COMMERCIALES

# Benbada : «Une meilleure maîtrise» du secteur

**Le ministre du Commerce, M. Mustapha Benbada, a estimé hier à Alger que le vote «positif» en faveur du projet de loi relatif aux conditions d'exercice des activités commerciales constituait un acquis supplémentaire dans le processus de renforcement du système législatif du secteur du commerce en prévision d'une meilleure maîtrise» des activités commerciales.**

Lors d'une séance plénière préside hier par M. Larbi Ould Khefifa, président de l'Assemblée populaire nationale (APN), les députés ont adopté à la majorité le projet de loi amendant et complétant la loi 04-08 de 2004, relative aux conditions d'exercice des activités commerciales.

Dans une déclaration à la presse en marge de la séance, M. Benbada a souligné que cette loi aura «un impact positif sur l'économie nationale qui se traduira par un encadrement des activités commerciales, la création d'entreprises et l'éradication du chômage». Le projet de



loi constituera pour de larges catégories de la société une opportunité d'insertion socio-économique, notamment après l'amendement de l'article 8, tel que proposé par le gouvernement, a fait savoir le premier responsable du secteur.

Les délits et crimes portant interdiction d'inscription au registre du commerce dont le nombre passe de 14 à 6 dans l'actuel projet de loi, concernent le mouvement des capitaux de et vers l'étranger, la production et la commercialisation des produits contrefaçons des citoyens en produits de grande consommation.

tinés à la consommation humaine ou animale, la faillite, la corruption, l'atteinte aux droits d'auteur et aux droits voisins et le trafic de drogue.

Selon le ministre, cette mesure constitue une «solution intermédiaire qui concerne les délits ayant trait à l'activité commerciale uniquement».

Les autres crimes, délits et contraventions «sont traités en vertu du code pénal et non de la loi sur l'exercice des activités commerciales», a-t-il expliqué.

Des avantages, exonérations et facilités ont été accordés aux investisseurs dans le cadre de ce texte de loi portant sur le dépôt des comptes sociaux et allégement des charges, a indiqué M. Benbada.

Le ministre a relevé par ailleurs qu'une autre mesure a été introduite dans le projet de loi qui concerne la permanence des commerçants lors des fêtes officielles et congés en vue d'assurer un approvisionnement régulier des citoyens en produits de grande consommation.

## Le ministre de l'Industrie en Arabie Saoudite

**Le ministre de l'Industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, Cherif Rahmani, entamera aujourd'hui une visite officielle de deux jours en Arabie Saoudite, a indiqué hier le ministère dans un communiqué. Lors de cette visite, M. Rahmani aura des entretiens avec le ministre saoudien du Commerce et de l'Industrie, Tawfiq Ben Fouzane Ben Mohamed Al-Rabia,**



le président et les membres du Conseil des chambres saoudiennes et le président de l'agence saoudienne chargée de l'investissement de la PME. Le ministre de l'Industrie avait effectué une visite similaire aux Emirats arabes unis durant laquelle il s'était entretenu avec les responsables émiratis du secteur de l'industrie.

## ALGÉRIE-QATAR

### M. Messaïtafa appelle les pays développés à dépasser le stade des aides financières, en faveur d'une assistance technique

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la Prospective et des Statistiques M. Bachir Messaïtafa, a appelé, hier à Doha, les pays développés à dépasser le stade des aides financières et humanitaires en faveur d'un accompagnement en matière de transfert de technologie et de maîtrise du développement, selon un communiqué du ministère.

S'adressant aux participants au 13<sup>e</sup> Forum de Doha, M. Messaïtafa a souligné, au cours d'une séance consacrée aux «défis qui se dressent devant les nouvelles démocraties dans le Proche-Orient», le besoin des pays arabes qui traversent une période de mutation politique «d'accélérer

leur développement et d'équilibrer leurs marchés du travail». M. Messaïtafa a souligné par ailleurs le besoin pressant «de systèmes intelligents tels que les statistiques, la prospective, le système de veille stratégique et la numérisation», mettant l'accent sur «la solution économique» pour faire face aux défis de l'avenir et appellant les pays donateurs à dépasser le stade des aides financières pour des aides techniques qui contribuent au développement réel.

Le secrétaire d'Etat chargé de la Prospective et des Statistiques représente l'Algérie depuis dimanche dernier au 13<sup>e</sup> Forum de Doha qui doit s'achever aujourd'hui.

## ALGÉRIE-GUINÉE BISSAU

### M. Sahli signe le registre de condoléances à l'ambassade de Guinée-Bissau suite au décès de l'ancien président intérimaire

Le secrétaire d'Etat chargé de la Communauté nationale à l'étranger, M. Belkacem Sahli, a signé hier le registre de condoléances ouvert à l'ambassade de Guinée-Bissau à Alger suite au décès de l'ancien président intérimaire Henrique Pereira Rosa.

«Il est de notre devoir de vous présenter ainsi qu'à l'ensemble du peuple de Guinée-Bissau frère et à la famille du défunt, au nom du gouvernement algérien, du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, et des institutions de l'Etat algérien, nos sincères condoléances et de vous exprimer notre

profonde sympathie», lit-on dans le texte de condoléances.

«Tout en nous remémorant les nobles qualités de l'homme qui a voué sa vie au service de son pays et des causes justes dans le monde, nous vous réitérons notre solidarité et notre compassion», a ajouté M. Sahli.

Dans une déclaration en marge de la signature du registre de condoléances, le secrétaire d'Etat a souligné que la disparition de l'ancien président intérimaire de Guinée-Bissau décédé le 15 mai dernier «était une perte non seulement pour son peuple mais pour tous les Africains» eu égard à «la place dont il jouissait dans son pays et son apport considérable à la préservation de la paix et de la sécurité au plan régional et continental». M. Sahli a en outre salué «la direction judicieuse» par le défunt de la commission nationale des élections législatives et présidentielles en 1994.

Le défunt avait également dirigé la commission de la société civile pour la paix et la sécurité dans son pays lors de la période de conflit qu'a connue la Guinée-Bissau et lorsque qu'il était président par intérim de la République entre 2003 et 2005.

# 600 sociétés étrangères à la 46<sup>e</sup> FIA

Près de 600 entreprises étrangères représentant 26 pays prendront part à la 46<sup>e</sup> édition de la Foire internationale d'Algér (FIA), prévue du 29 mai au 3 juin prochains au Palais des Expositions, a annoncé hier un responsable de la Safex.

Cette importante manifestation économique, placée sous le signe du «renouveau économique», se déroulera sur «une superficie totale de 46.331 m<sup>2</sup> pour accueillir huit (8) pays d'Europe, six (6) pays arabes, cinq (5) pays des Amériques, quatre (4) d'Asie et trois (3) pays d'Afrique», a indiqué M. Mouloud Slimani, directeur de la promotion et de la coopération à la Safex au cours d'une conférence de presse.

Le Cameroun, invité d'honneur de cette 46<sup>e</sup> édition, participera avec 51 exposants activant notamment dans l'industrie du textile, l'énergie, l'agro-alimentaire, le bâtiment et travaux publics, le bois et ses dérivés ainsi que dans l'artisanat.

En plus du Cameroun, le Sénégal et le Soudan seront également présents à ce rendez-vous incontournable pour les entreprises qui veulent découvrir le marché algérien et mieux appréhender son potentiel et rencontrer des partenaires.

L'Europe sera, quant à elle, représentée notamment par la Turquie, l'Allemagne, la France, la Pologne, le Portugal, la Grande Bretagne, la République tchèque et l'Autriche.

L'Egypte, invité d'honneur de la précédente édition, l'Irak, la Jordanie, la Tunisie, la Palestine et le Koweït sont les seuls pays arabes à prendre part à ce rendez-vous économique international. Pour l'Asie, ce sont les entreprises chinoises, vietnamiennes, indonésiennes et malaises qui représenteront leurs pays respectifs, alors que les Amériques seront représentées par l'Argentine, le Brésil, Cuba, le Pérou et les Etats-Unis d'Amérique.

Des participations individuelles de firmes étrangères, 31 au total, d'Espagne, d'Italie, du Pakistan, du Canada, de l'Inde, du Liban, du Maroc, d'Iran et des Emirats arabes unis seront enregistrées lors de cette 46<sup>e</sup> édition de la FIA, a fait remarquer M. Slimani.

La baisse relative du nombre de pays étrangers participant à la 46<sup>e</sup> FIA, 26 contre 28 en 2012, «s'explique par le succès croissant des salons spécialisés», a estimé M. Slimani.

## Hausse de 10% de la participation nationale

S'agissant de la participation nationale à la FIA, 409 entreprises y prendront part contre 370 entreprises en 2012, soit une hausse de 10%. «La FIA étant le reflet de l'image de l'économie nationale, sur l'ensemble des entreprises participantes, plus de 10% activent dans le secteur de l'énergie, chimie, pétrochimie et 9,5% dans le secteur agro-alimentaire et 8,45% dans le secteur des industries manufacturières», a-t-il souligné.

Selon ce responsable, 31% des entreprises exposant sous pavillon national sont des entreprises gé-

riées en partenariat avec des firmes étrangères. «Nos entreprises et leurs partenaires étrangers semblent avoir saisi le sens et la portée de la stratégie nationale basée sur la recherche systématique d'un partenariat mutuellement bénéfique avec nos partenaires étrangers», a-t-il encore ajouté.

L'analyse de la participation étrangère à cette édition montre que «cette dernière répond de plus en plus à l'exigence de la promotion du partenariat économique industriel», a relevé, pour sa part, M. Aissa Zelmati, secrétaire général au ministère du Commerce.

La présence des firmes étrangères à la FIA, a-t-il poursuivi, permettra aux entreprises algériennes d'avoir le plus grand choix pour une offre diversifiée et concurrentielle et la concrétisation de nouveaux partenariats. M. Zelmati a annoncé par ailleurs la mise en place en 2017 d'une zone africaine de libre échange (ZALE), affirmant qu'une feuille de route a été établie pour réaliser cet objectif.

L'ambassadeur du Cameroun en Algérie a affirmé que son pays, à travers cette participation, «souhaite développer les échanges économiques et commerciaux avec l'Algérie et espère instaurer un véritable partenariat mutuellement bénéfique dans l'intérêt des économies des deux pays».

Il a, ainsi, invité l'Algérie à renégocier l'accord commercial signé en 1967 et ratifié en 1974 en vue d'«impulser une nouvelle dynamique de coopération» entre les deux pays, annonçant la conclusion prochaine d'un important accord d'achat de gaz butane avec la compagnie nationale des hydrocarbures, Sonatrach.

## TIZI-OUZO

### Draâ Ben Khedda : Les habitants de la cité des 400-Logements ferment la RN12

K.N.A

Tôt dans la matinée d'hier, les habitants de la cité 400 logements de Draâ Ben khedda ont procédé à la fermeture de la route qui relie la wilaya de Tizi-Ouzou à Alger. Menus de pneus et de divers objets comme les pierres et les poteaux, des jeunes en colère ont bloqué la circulation durant plusieurs heures de la journée.

À l'origine de cette action, les représentants de ces citoyens évoquaient de sérieux problèmes rencontrés dans leur cité des 400 Logements.

En effet, les habitants refusent de voir venir s'installer d'autres chantiers de constructions dans leur cité. Ils estimaient que les autorités devraient préserver ces espaces

## ALGÉRIE-TUNISIE Le général major Ahmed Bousteila reçoit son homologue tunisien

Le général major Ahmed Bousteila, commandant de la Gendarmerie nationale, a reçu hier à Alger une délégation tunisienne conduite par le directeur général, commandant de la Garde nationale tunisienne, le général Mountaser Essakouhi, indique un communiqué du Commandement de la Gendarmerie nationale.

«La visite d'amitié et de travail qu'effectue le général Essakouhi en Algérie s'inscrit dans le cadre de la promotion et de la consolidation des relations internationales bilatérales entre l'Algérie et la Tunisie qui ont développé, durant ces dernières années, de nombreux programmes de partenariat et de coopération bilatérale au profit de plusieurs domaines d'intérêt commun», précise la même source.

Cette visite s'inscrit aussi dans le cadre du renforcement des relations dans plusieurs domaines qui unissent les deux peuples, ainsi que l'échange d'expériences en matière de sécurité publique et de lutte contre la criminalité organisée. Elle vise, en outre, à «consolider et à promouvoir les relations bilatérales entre les deux institutions dans le domaine de la formation et l'échange d'expériences professionnelles».

A la faveur de cette visite, des contacts ont eu lieu entre les deux parties en présence de hauts cadres de la Gendarmerie nationale algérienne. Par ailleurs, la délégation tunisienne effectuera des visites aux organes de formation et aux différentes structures opérationnelles et spécialisées de la Gendarmerie nationale, selon le communiqué.

vers au lieu de les laisser envahir par le béton. Et, pour manifester leur colère bleue face au grignotage des espaces vers, ces derniers ont également fermé la route menant vers le siège de la daira ainsi que le siège de l'agence foncière.

Notons également que cette action a provoqué d'énormes embouteillages hier matin. Au niveau de l'entrée Ouest de la ville de Tizi-Ouzou, un grand chamboulement a été constaté. Les usagers en route vers la capitale et ceux venant de Draâ Ben Khedda ne trouvaient pas d'issue. Ce qui les a contraints à dévier par Sidi Naamane où par la rocade Nord. Sur les lieux, les jeunes rencontrés pointaient du doigt l'agence foncière qui a attribué les assiettes pour de nouveaux chantiers ainsi que l'ancien maire. De ce coté, nous n'avons pas pu confirmer.

## FINANCES

### La société Nouvelle conserverie algérienne de Rouiba admise officiellement à la Bourse d'Algér le 3 juin

La société privée Nouvelle conserverie algérienne de Rouiba (NCA) entrera officiellement à la bourse d'Algér le 3 juin prochain, après la réussite de l'offre publique de vente (OPV) portant sur 25 % de son portefeuille d'actions, a indiqué hier la commission d'organisation et de surveillance des opérations boursières (Cosob).

NCA-Rouiba «sollicitera l'autorisation de l'autorité de marché (Cosob) à l'effet d'admettre l'intégralité des actions composant le capital social à la négociation au marché principal de la Bourse d'Algér et ce à compter du 3 juin prochain», précise la même source.

Ainsi, «les résultats du traitement des demandes d'achat par la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs ont été unanimement validés par les membres du Comité de Suivi de l'OPV des actions NCA-Rouiba lors de la dernière session du Comité organisé lundi». L'OPV des 25% du capital social de la société NCA-Rouiba a

été déclarée fructueuse et répondant parfaitement aux conditions d'admission au marché principal de la Bourse d'Algér par la Cosob.

Parallèlement, un contrat de liquidité sera ratifié conjointement par l'émetteur et l'Intermédiaire en Opérations de Bourse (IOB) chef de file, en l'occurrence l'IOB BNP Paribas EL Djazaïr et permettra pendant les six premiers mois d'assurer des cotations régulières sur l'action NCA-Rouiba.

Le contrat qui rentera en vigueur dès l'admission du titre de capital en bourse pourra être reconduit tacitement par les deux parties et ce pour la même durée.

#### Intérêt des souscripteurs

Les résultats obtenus ont reflété un niveau appréciable du taux de couverture de l'offre des titres par la demande exprimée qui s'est situé à 106,44%, selon le communiqué de la Cosob.

En effet, «le volume global des demandes d'achat enregistrées a atteint 2.259.716 actions pour une offre totale de 2.122.988 actions, avec un nombre d'investisseurs demandeurs de 1.921 répartis sur 45 wilayas du pays». Les investisseurs restants sont constitués principalement des particuliers (personnes physiques) dont le nombre s'est établi à 1.865 contre 56 personnes morales, précise la Cosob.

Quant au segment A, celui des salariés, il a enregistré un niveau agrégé du volume demandé de 49.441 actions correspondant à un taux de couverture de l'offre réservée à ce segment de près de 58,2%. Cependant, vingt-neuf salariés ont participé à cette opération et ont bénéficié du prix bonifié de 380 dinars l'action concédé par l'émetteur à cette catégorie d'investisseurs alors qu'il a été fixé à 400 DA pour les autres types d'acquéreurs.

Le reliquat de l'offre allouée à ce segment (A) a été transféré au second segment (B) destiné aux autres investisseurs

dont le quota de l'offre de titres a été revu à la hausse au niveau de 2.073.547 actions.

Inversement, le deuxième segment (B) a connu une surréservation qui s'est traduite par un niveau cumulé de la demande manifestée de 2.210.275 actions représentant un taux de couverture de l'offre consacrée à ce segment de près de 108,45%.

Cette demande a été véhiculée par 1.892 investisseurs dont 1.836 particuliers et 56 personnes morales (dont quatre investisseurs institutionnels). La société NCA-Rouiba a reçu le 6 février dernier le visa de la Cosob l'autorisant à ouvrir son capital social auprès du grand public d'investisseurs à hauteur de 25% par offre publique de vente. L'opération a porté sur une vente d'actions réservées aux nationaux résidents réparties en deux catégories d'investisseurs : les salariés de la société avec un quota maximum de 85.000 actions, et les personnes physiques et morales avec un quota de 2.037.988 actions.

## LE PRÉSIDENT DU FCE, M. RÉDA HAMIANI INVITÉ AU FORUM DE DK NEWS

# Cap sur le partenariat Public-Privé dans le cadre de l'intérêt général

Le président du Forum des chefs d'entreprise a été hier l'invité du Forum de *DK News* pour une conférence-débat avec des quotidiens nationaux d'information. M. Réda Hamiani est connu pour être un homme dont les diagnostics sont toujours accompagnés de propositions. Il est connu pour un certain nombre d'idées liées à la transformation de l'environnement national interne de façon à le rendre favorable au développement de l'entreprise et à l'amélioration du climat d'affaires.



M. Réda Hamiani

Ph. Majid Nait Kaci

**Salé Abjaoui**

Sur le plan international, on se souvient qu'il défend l'entreprise algérienne et l'économie nationale en incitant d'abord les investisseurs français à revoir leur vision du fonctionnement de l'économie algérienne, à ne plus attendre que les commandes publiques et qu'il faudrait tenir compte de l'importance des acteurs privés (PMI/PME) dans leurs relations avec les grandes entreprises d'Etat. Il déclarait qu'il y a maintenant des pays comme la Chine et l'Inde sur le marché algérien. Il recommande alors aux entreprises françaises de procéder au transfert de technologie et de formation comme valeur ajoutée en relation forte dans le cadre d'un partenariat. Il faut faire le choix fondamental d'un partenariat et ne pas considérer que l'Algérie est une terre conquise.

M. Hamiani plaide pour que l'Algérie renoue avec son ambition industrielle et qu'on sorte de l'économie d'importation de 90% des besoins du pays. L'Algérie doit fabriquer localement une partie des produits et des services importés. Il faut améliorer le transfert des connaissances et assurer une participation locale aux projets.

Il plaide également pour l'urgence de trouver d'autres formes de financement de l'économie nationale, (en accompagnement pour le moment des dépenses publiques qui proviennent de la rente pétrolière) ce qui revient à dire qu'il faudrait réunir les conditions du financement du développement par l'économie de marché en substitution des dépenses publiques et de lendettement étatique.

Pour lui, il faudrait assurer la coexistence du secteur privé et du secteur public par le partenariat public, privé.

Il faudrait d'abord un partenariat algéro-algérien par le partenariat public privé.



Il propose ainsi la mise en place d'un mécanisme de dialogue entre le gouvernement et ses partenaires.

S'il y a un partenariat public algérien privé-étranger, pourquoi pas un partenariat public privé-algérien justifié par la nécessité publique et l'expertise privée, celui-ci devant «être abordé en tant que facteur de développement durable»?

M. Hamiani estime que la collaboration entre le Forum des chefs d'entreprise et la presse est primordiale pour «converger sur le plan des préoccupations relatives au développement et pour informer les populations et les institutions et créer ainsi une tradition de débat économique dans le pays».

Surtout que notre pays traverse une période difficile.

Nous sommes en désarroi sur le plan intellectuel, car nous sommes sur une passerelle entre le libéralisme et le socialisme.

Il n'y a pas actuellement un modèle à

adopter, sauf à devenir plus pragmatique en mettant en œuvre des mesures appliquées dans le monde et qui ont réussi. Notre pays évolue avec des succès, des dysfonctionnements. Nous devons avec la presse refléchir à sortir l'Algérie de la crise. Il y a une donne démographique avec un taux de croissance démographique inférieur au taux de croissance économique.

La transition se fait en n'étant ni dans un modèle ni dans un autre modèle. Nous perdons des avantages d'un modèle sur un autre. Il n'y a plus un modèle théorisé et tout est remis en cause. Les grandes puissances championnes du libéralisme protègent leurs économies.

Nous avons beaucoup de difficultés à sortir du modèle inadapté.

Le fait d'avoir un système de rente nous démobilise avec un accaparement des richesses par une minorité.

On veut donner au capitalisme avec les jeunes qui bénéficient de crédits de moyens

de savoir et pouvoir créer leur entreprise et de les aider à créer de la richesse. Nous avons défendu l'intérêt général du pays. Nous défendons la libre entreprise et l'intérêt de l'investissement dans le cadre de l'intérêt général.

Nous ne devons pas nous placer sur le concept de la privatisation. Il faudrait se situer du côté du gouvernement. Beaucoup d'entreprises sont sinistrées et des usines fermées. Il y a une crainte car le nombre d'investissements dans le productif est assez bas. Il faut donc renouer avec l'ambition industrielle.

**Trois leviers pour la relance**

-Secteur privé apporté à la rescoussse  
-L'Etat qui dit moi je vous apporte de l'argent et plus de facilités.

-Certaines entreprises peuvent être ressuscitées avec le secteur privé. Recherche empirique de partenaires et donner des chances aux entreprises de fonctionner. Tout mettre en œuvre pour redémarrer l'entreprise. Pour ce qui concerne l'étranger, il y a le 5/49. Quant au privé algérien, il dispose de moyens, on lui propose d'être majoritaire, avec 66 % et une minorité de blocage pour le secteur public durant 5 années.

Au bout de 5 années, soit les racheter par le partenaire et privé soit les placer en bourse. On ne voit pas l'Etat vendre des produits. Mais il ne s'agit pas d'inventer une idéologie de la participation de l'Etat. Il n'y a pas d'inconvénient pour faire entrer l'entreprise économique publique dans l'économie de marché. Seulement, il faut demander les soumettre à la même réglementation que les entreprises privées.

80% des entreprises sont des TPE, très petites entreprises, de moins de 10 salariés.

Ce n'est pas avec cette taille qu'on peut faire du PPP. La croissance aurait dû être au rendez-vous et tirée vers le haut.

Il y a une difficulté pour l'administration économique de suivre les exigences de l'économie.

**Les charges au Sud sont élevées pour des consommateurs qui se trouvent dans le Nord.**

**Apport étranger à la valeur ajoutée**

**L'Algérie n'est pas seulement une attente de commande publique**

**Partenariat privé-public algérien et non pas seulement public national privé-étranger**

**Une autre forme de financement complémentaire**

\*\*\*

\*\*\*

# Tirer la croissance vers le haut

**O. Larbi**

M. Réda Hamiani a développé des idées d'ouverture pour rendre plus performante l'économie algérienne d'autant plus qu'avec un million de naissances par an, la démographie devient un facteur contrignant de l'activité: il faut, en effet, que l'économie crée des emplois, construire des logements, etc.

M. Hamiani a été enseignant à l'université, chef d'entreprise très jeune (il a créé la fabrique de chemiserie avec son frère Abderrahmane), secrétaire d'Etat à la PME dans le gouvernement Réda Malek, il est à la fois un homme d'études, de réflexion, un entrepreneur et un dirigeant qui connaît parfaitement les hommes et les institutions qui ont conduit l'économie algérienne.

Aussi, quand il dit que depuis la chute du mur de Berlin, l'économie marxiste a trouvé ses limites et que le libéralisme est également en crise, il trouve juste de se libérer des tabous sociaux.

listes ou libéraux, de l'idéologie en somme.

L'économie administrée de l'Algérie n'a pas donné les résultats espérés, l'économie de marché n'a pas créé les richesses attendues. Pour autant, il recommande de ne rejeter ni le secteur public économique, ni le secteur privé non industriel( ce secteur représente plus de 80% et n'emploie pas plus de 6 travailleurs). S'il comprend que l'Etat fasse encore des efforts pour tirer le secteur public du marasme qui le caractérise, il ne veut nullement le voir mourir, car il y a "des compétences, des moyens et des capacités cristallisées".

Ce qu'il faudrait c'est développer par le partenariat public-privé national, car avec les entreprises étrangères cela se fait déjà, à la satisfaction des partenaires. du métro d'Alger, de l'Aéroport , du Sofitel et du Shératon, de Seal, etc. Les étrangers apportent la technologie et le management."

Quant au partenariat" privé-privé", il n'existe pas et c'est regrettable, selon M. Hamiani. Il y a

toutefois une entreprise étrangère, Arcelor Mittal, qui selon le conférencier, en réponse à une question n'a rien investi ni produit, contrairement à ses engagements."

Questionné sur l'ANSEJ, M. Hamiani a dit que les entrepreneurs de ce dispositif aidé se conduisent bien avec les banques et sont dans la norme nationale".

Un point sensible a été soulevé, celui de l'investissement au sud du pays. Réda Hamiani a reconnu que si l'entrepreneur a la patience de passer tous les obstacles qui se dressent devant lui au moment de la création de son entreprise, il sera confronté à l'exiguité du marché au moment de la mise en vente de sa production!

Car 80% de la population algérienne, les consommateurs donc, vivent sur une bande littorale de 50 kilomètres!"

Questionné sur les perspectives à long terme, Réda Hamiani a fait observer que la vision actuelle est au coup par coup, au jour le jour. "On verra en 2014".



## SOUTIEN À L'EMPLOI DES JEUNES

### Le remboursement des dettes en voie d'être réglé

**R.Rachedi**

Contrairement à l'idée reçue, l'opération de remboursement des crédits octroyés par les jeunes promoteurs auprès de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej), est en très bonne voie, le taux de remboursement serait selon les banquiers équivalent à celui des petites et moyennes entreprises (PME), a affirmé hier le président du Forum des chefs d'entreprise M. Réda Hamiani.

A cet effet, l'intervenant a indiqué que ce taux a été confirmé dimanche par les banquiers lors d'une réunion qui s'est déroulée en présence des chefs d'entreprise et qui a porté sur l'état des remboursements des crédits accordés dans le cadre de l'Ansej. Selon l'interlocuteur, ces chiffres sont un indicateur de la réussite de ce dispositif qui a renforcé l'esprit d'entrepreneuriat dans notre pays. Il a par la même occasion apporté une stabilité et une paix sociale en permettant aux jeunes chômeurs de s'insérer sur le marché de l'emploi en leur offrant la possibilité de créer leurs propres affaires. Dans ce cadre, M. Hamiani a plaidé pour le renforcement de l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes en les initiant plus à la gestion des risques et aux besoins du marché de l'emploi. «On déplore le fait que les formations universitaire et professionnelle dans notre pays, ne conduisent en général qu'au salariat. L'idéal est de former 50% des nouveaux diplômés à l'entrepreneuriat pour régler une bonne partie du problème du chômage» a indiqué M. Hamiani.



## Pragmatisme

**Boualem Branki**

Le président du FCE était hier l'invité du Forum de DK News.

En un peu plus de deux heures, M. Reda Hamiani avait superbement démontré toute sa maîtrise des moindres recoins de l'économie nationale. Mais, surtout, de l'industrie et du climat des affaires. S'il a été critiqué sur bien des points, il a également chauvauché allègrement les secteurs d'un soutien sans faille à la politique économique nationale, sans se laisser coincer dans des analyses contreproductives pour le développement économique du pays.

C'est ainsi que s'il a critiqué la politique industrielle qui a laminé les entreprises publiques et sanctionné bien plus les PME privées, il a laissé la porte ouverte à de

possibles corrections, même s'il a laissé entendre que ce sera difficile pour le secteur privé industriel de trouver sa place dans le contexte économique actuel.

Pragmatique aura été également le patron du FCE, ancien ministre, puisqu'il reconnaît des vertus à la politique nationale de lutte contre le chômage par la création de PME, et, surtout, à travers les dispositifs mis en place par l'Etat pour le soutien à l'emploi de jeunes à travers l'Ansej ou l'Anem. Par contre, il plaidera la cause du secteur privé productif, et soulignera que l'Etat doit aider ce secteur à produire plus et mieux. De récentes enquêtes de l'ONS montrent que le secteur privé industriel a un énorme potentiel pour compléter le secteur public, et c'est que le FCE appelle de vive voix, à savoir la mise en place rapidement d'un partenariat privé-public gagnant-gagnant pour relancer durable-

ment la production nationale, lui donner la consistance qu'il faut pour améliorer le niveau des exportations hors hydrocarbures et offrir sur le marché intérieur des produits de meilleure qualité pour dynamiser la croissance, à l'ombre des hausses salariales qui doivent refléter la bonne santé de l'économie nationale.

C'est un peu tout cela qu'avait développé hier dans notre journal M. Hamiani, qui préside la plus importante organisation patronale du pays. D'ailleurs, le gouvernement réserve au FCE toute son attention, et le ménage pour être une organisation patronale du secteur privé sérieuse et crédible, et de nature à soutenir les efforts de l'Etat pour la régénération autant du tissu économique que pour conforter les bases d'une industrie tournée vers les exigences du marché. Lors de sa première rencontre avec le patronat, le Premier

ministre avait tenu à rassurer sur la politique du gouvernement, et avait lancé cette proposition de "bâtir ensemble un vrai pacte de croissance" pour relancer l'investissement et la production nationale. "En 2013, je souhaite que nous bâtissions ensemble un vrai pacte de croissance. Il n'est plus possible de se contenter d'avoir seulement 700.000 PME en Algérie.

Il faut faire plus, surtout qu'au regard du contexte international, beaucoup de pays européens et voisins souffrent énormément et nous offrent des capacités", a-t-il dit. "Le moment est bien choisi pour mobiliser (...) l'entreprise, qu'elle soit publique ou privée sans distinction", a-t-il déclaré, avant de rappeler "la détermination du gouvernement à prendre en charge" les propositions des organisations patronales pour dynamiser les entreprises et relancer l'investissement productif.

**Ne pas idéologiser le concept de privatisation mais comprendre les préoccupations du gouvernement.**

**Tirer la croissance vers le haut.**

**Ne pas rajouter des fractures aux problèmes nationaux actuels**

**Les taux de remboursement de crédits par les jeunes comparable à celui des PME/PMI**

**Transfert des connaissances et participation locale aux projets**

**BM - ONU :**

## Les patrons de la BM et de l'ONU prochainement en RD Congo, Rwanda et Ouganda

Le président de la Banque mondiale, Jim Yong Kim, et le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, vont effectuer une visite commune dans la région des Grands Lacs en Afrique du 22 au 24 mai, pour marquer leur appui à un récent accord de paix et promouvoir le dossier du développement économique dans une des régions les plus troublées du monde.

Ils se rendront successivement en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda, a précisé la BM.

Cette visite permettra d'attirer l'attention sur le sort des pays en situation de fragilité ou de conflit qui s'emploient tant bien que mal à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et de souligner la détermination de ces deux organisations internationales à s'attaquer ensemble aux conflits et à la pauvreté à travers le monde, explique la BM.

Elle fait suite à la signature, en février dernier, de l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RD Congo et la région, destiné à mettre fin au conflit en RDC et à instaurer la paix dans l'ensemble de cette région des Grands Lacs.

Cet accord a été signé par 11 pays : Afrique du Sud, Angola, Burundi, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Ouganda, Rwanda, Soudan du Sud, Tanzanie et Zambie.

Durant leur séjour en RD Congo, principale économie de la région, MM. Kim et Ban rencontreront notamment le président Joseph Kabila et le Premier ministre Augustin Matata Ponyo, une occasion de discuter avec eux de la façon dont l'ONU et la BM agissent. Au Rwanda, pays qui a fait des avancées significatives depuis dix ans en matière de gouvernance et porté son taux de croissance de 1% en 2003 à 8,2% en 2013, ils rencontreront le président Paul Kagame et les membres du gouvernement. La dernière étape de cette visite les mènera en Ouganda, où ils rencontreront le président Yoweri Museveni et d'autres responsables. Les dirigeants de la région des Grands Lacs «seront les vecteurs essentiels de paix, de stabilité et de croissance économique», a déclaré le président de la BM. «Nous nous engageons pour notre part à ce que la Banque mondiale et l'ONU travaillent en étroite collaboration et par des moyens nouveaux et plus poussés, en suivant l'impulsion donnée par les pays. Nous devons faire en sorte que la mise en œuvre des aspects politiques et sécuritaires de l'accord-cadre aille de pair avec le développement économique qui est essentiel à une paix et une stabilité durables», a-t-il poursuivi. La région des Grands Lacs en Afrique a vu sa situation déstabilisée par le conflit de plusieurs années qui a sévi en RDC et s'est également propagé dans les pays voisins. La destruction d'infrastructures qui en a résulté a eu pour effet de réduire l'approvisionnement en électricité et d'endommager de grands axes commerciaux. Cette instabilité a par ailleurs empêché les pays d'être à même d'assurer pleinement les prestations de services de base à leur population et fragilisé leurs systèmes de santé et d'éducation, tout en provoquant une poussée du chômage et un ralentissement de la croissance économique.

À ce propos, la BM a indiqué qu'elle travaillait en étroite collaboration avec les responsables nationaux, le secteur privé et les partenaires internationaux de ces pays pour soutenir l'effort de reconstruction et les aider à atteindre leurs objectifs de développement. A ce jour, ses engagements financiers à l'appui des programmes de développement ainsi entrepris s'élèvent environ à 6,7 milliards de dollars en RDC, à 2,5 milliards au Rwanda et à 7,3 milliards en Ouganda.

**M. LOUH :**

## Accélérer le financement des micro-entreprises de jeunes

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, M. Tayeb Louh a insisté, lundi à Sidi Bel-Abbès, sur l'accélération du rythme de financement des micro-entreprises, dans le cadre des dispositifs de soutien à l'emploi de jeunes, pour qu'elles participent efficacement au développement économique local.

Lors d'une visite d'inspection dans la wilaya de Sidi Bel-Abbès, le ministre a mis l'accent sur la nécessité d'activer l'étude, l'inscription et le financement des micro-entreprises de jeunes, notamment au niveau de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ) et la Caisse nationale d'assurance-chômage (CNAC).

Visitant le salon de l'emploi et de la micro-entreprise, organisé à la maison de la culture «Kateb Yacine», M. Louh s'est déclaré insatisfait du nombre de micro-entreprises financées par l'ANSEJ les quatre derniers mois dans la wilaya, soit 288 projets et 71 projets seulement par la CNAC.

Le ministre a souligné que ce nombre est insuffisant eu égard à l'importance de la wilaya, déclarant : «Vous êtes en retard dans ce domaine et vous n'avez aucun prétexte, car il n'existe aucun problème dans ce sens avec les banques».

M. Tayeb Louh a ajouté qu'il faut œu-



vrer pour lever dans les brefs délais les obstacles qui entravent les projets et leur concrétisation. S'agissant du Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP), le ministre a annoncé l'augmentation du quota de placements de jeunes dans l'administration publique des communes déshéritées qui ne disposent pas d'un réseau économique, soulignant que le taux de placements est de 30% dans l'administration et 70% dans le secteur économique et appelant les autorités locales à accroître ce taux dans le secteur administratif.

Par ailleurs, il a souligné que 98% des cartes «Chifa» ont été attribuées aux assurés sociaux de la wilaya de Sidi Bel-Abbès. M. Tayeb Louh a présidé une cérémonie de remise des ordres de service

(ODS) à trois micro-entreprises et des arrêtés d'exonération fiscale à de jeunes entrepreneurs, en application de l'article 55 du Code des marchés publics modifié et complété par décret présidentiel permettant au jeune entrepreneur par le biais de l'ANSEJ et de la CNAC d'obtenir 20% des projets.

Le ministre a remis également des fauteuils roulants à des enfants et des adultes, des motocycles à des étudiants handicapés et les clés de deux ateliers de plomberie.

M. Tayeb Louh a en outre inauguré le nouveau siège de l'agence locale de l'emploi (ANEM) avant de visiter la caisse de retraite de la wilaya et un centre payeur CNAS et prendre connaissance de préoccupations de citoyens.

**FMI :**

## La croissance prévue insuffisante pour réduire le chômage

Le FMI a indiqué que la croissance attendue pour 2013 dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA) demeurerait insuffisante pour réduire le chômage, ajoutant que la région ne doit pas perdre de vue la nécessité de diversifier l'économie, créer des emplois et réaliser une croissance plus solidaire.

Dans un nouveau rapport publié hier consacré aux économies de la région MENA, le FMI prévoit une croissance modeste et relève que la faible activité des partenaires commerciaux de la région, surtout dans la zone euro, retarde une reprise rapide des exportations, tandis que les cours élevés des produits de base continuent de peser sur les soldes extérieurs des pays qui dépendent des importations alimentaires et énergétiques.



Le FMI table sur une croissance de 3,1% sur 2013 pour cette région contre 4,7% en 2012.

Alors que le tourisme reste bien en deçà de son niveau d'avant 2011, l'investissement direct étranger et les envois de fonds devraient rester modestes, tandis que les flux d'investissements resteront plus faibles que dans les autres pays émergents et pays en dé-

veloppement. Pour les pays exportateurs de pétrole, le FMI prévoit que si les perspectives de l'économie mondiale se détérioraient, ces pays seraient soumis à de fortes pressions aussi.

Une baisse prolongée des cours du pétrole, liée à une activité économique mondiale qui resterait faible, pourrait éprouver les réserves de change et conduire à des déficits bud-

géaires. Globalement, la croissance économique dans cette catégorie de pays devrait tomber à 3,2% en 2013 contre 5,7% en 2012, selon le FMI qui précise que la croissance de la production pétrolière marquera une pause étant donné le manque de vigueur de la demande mondiale de pétrole.

Les volumes et les prix élevés des exportations d'hydrocarbures ont permis aux pays exportateurs de pétrole de la région MENA d'accumuler des excédents des transactions courantes d'environ 440 milliards de dollars en 2012.

Mais une légère baisse des cours du pétrole attendus sur les marchés mondiaux (sur la base des marchés à terme) et une hausse prévue des importations entraîneront une légère baisse de cet excédent, aux environs de 370 milliards de dollars en 2013.

## L'Afrique du Sud compte investir dans les énergies propres

L'Afrique du Sud compte construire un parc éolien à Koekeenaap, près de la région Cap-Ouest, en vue de développer le secteur des énergies propres, a annoncé lundi le département sud-africain de l'énergie.

Ce grand projet écologique, qui sera capable de générer jusqu'à 100 MW d'électricité, nécessitera un investissement de 258 millions de dollars, a précisé la même source, relevant que le parc doit entrer pleinement en exploitation commerciale d'ici à la fin de 2014.

Avec une durée de vie prévue de 20 ans et une production énergétique annuelle moyenne d'environ 233 000 MWh, le futur parc éolien sud-africain devra alimenter environ 97 000 foyers standard en électricité.

La compagnie nationale d'électricité Eskom sera chargée de la gestion du parc qui sera capable de réaliser une réduction potentielle de 4,7 millions de tonnes d'émissions de gaz carbonique en 20 ans.



APS

**ETATS-UNIS - ALGÉRIE**

**DÉPARTEMENT D'ETAT AMÉRICAIN:**

# **La Constitution algérienne «garantit la liberté religieuse»**

**Le département d'Etat américain a indiqué lundi, dans un rapport sur les libertés religieuses, que la Constitution algérienne garantissait la liberté religieuse et que les lois du pays permettaient aux non-musulmans de pratiquer librement leur culte.**

Dans son rapport mondial 2013 à travers lequel il donne sa description de la situation des libertés religieuses dans 190 pays, le département d'Etat souligne que pour ce qui concerne l'Algérie, l'ordonnance 06-03, entrée en vigueur en 2008, «prévoit la liberté des non-musulmans à pratiquer leur culte et rituels religieux, à condition qu'ils soient en conformité avec la Constitution, l'ordonnance et les autres lois et règlements, et que l'ordre public, la moralité et les droits et libertés fondamentales d'autrui soient respectés».

Cette ordonnance, poursuit le rapport, «interdit la discrimination sur la base de la religion et garantit la protection de l'Etat pour les non-musulmans ainsi que la tolérance et le respect des différentes religions.»

Le rapport du département d'Etat aborde également les lois et règlements régissant les activités des imams et des mosquées, tout en observant que le gouvernement algérien interdit «la diffusion d'ouvrages écrits décrivant la violence comme un précepte légitime de l'islam.»

Considérant que des restrictions religieuses sont «parfois constatées», le département de John Kerry, note, cependant, que «les responsables du gouvernement algérien affirment que l'ordonnance applique sur les non-musulmans les mêmes obligations imposées aux musulmans, dont celles stipulant que les rituels religieux doivent se conformer à la loi et au respect de l'ordre public, à la moralité et aux droits et libertés fondamentaux d'autrui».

Relevant que le prosélytisme pratiqué par les non-musulmans constitue en Algérie une infraction pénale qui entraîne une peine maximale d'un (1) million de dinars et cinq ans de prison, les auteurs du rapport observent, cependant, que le gouvernement ne met pas, systématiquement, à exécution ces peines.

En soulignant que la société algérienne «fait preuve, généralement, de tolérance» à l'égard des étrangers qui pratiquent des religions autres que l'islam, le département d'Etat américain précise que sur une population de 37,1 millions d'habitants, plus de 99% sont musulmans sunnites, tandis que moins de 1% sont chrétiens ou juifs.

Sur ce dernier point, estiment les auteurs du rapport, le nombre de chrétiens en Algérie varierait entre 30 000 et 70 000 personnes, tandis que celui des chrétiens coptes égyptiens oscillerait



entre 1 000 et 1 500 personnes.

Évoquant le christianisme, le département d'Etat souligne que les chrétiens évangéliques, dont «les Adventistes du septième jour», représentent le plus grand nombre de chrétiens en Algérie, suivis des Méthodistes et des membres d'autres confessions protestantes, puis des Catholiques romains.

Le rapport note qu'une proportion importante de résidents étrangers chrétiens, dont le nombre est difficile à estimer, sont des étudiants et des immigrants clandestins en provenance d'Afrique subsaharienne qui cherchent à rejoindre l'Europe.

Abordant les conversions religieuses, le rapport indique que le ministère algérien des Affaires religieuses avait fait part de la conversion de 150 étrangers à l'Islam en 2011 contre celle de 50 Algériens au christianisme.

Tout en rappelant que la loi algérienne exige des groupes religieux de soumettre leur demande d'agrément auprès du gouvernement avant de procéder à toute activité religieuse, le rapport affirme que la Commission algérienne des services religieux non-musulmans «facilite le processus d'inscription pour tous les groupes non-musulmans».

A ce propos, le département d'Etat note que le ministère algérien des Affaires religieuses avait donné instruction aux institutions et organismes qui composent cette Commission d'exiger de leurs représentants «d'appliquer l'ordonnance de façon juste et d'interdire toute manipulation influencée par les propres croyances des fonctionnaires» qui siègent au sein de cette entité.

Quant aux personnes ou groupes religieux qui considèrent ne pas avoir été traités équitablement par le ministère des Affaires religieuses, note encore le rapport américain, ils peuvent adresser leurs recours à la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Cnppdh). Mais en pratique, observe le département d'Etat, ce moyen de recours a été «rarement utilisé» par les groupes religieux.

Le rapport note aussi qu'en dépit que des églises anglicane et celles «des Adventistes du septième jour», ainsi que d'autres églises protestantes n'ont pas encore reçu leur agrément après le dépôt de leurs dossiers, «elles n'ont, toutefois, signalé aucune ingérence du gouvernement dans la tenue de leurs services religieux».

Citant des responsables du ministère des Affaires religieuses, le département d'Etat précise que ces retards dans l'octroi des agréments s'expliquent par le processus administratif ainsi que par les questions d'organisation interne de certains groupes religieux.

Abordant la question des lieux de culte, le département d'Etat rappelle que «la loi algérienne stipule que toutes les structures destinées aux prières collectives non musulmanes doivent être enregistrées auprès de l'Etat, et que toute modification de ces structures doit avoir l'approbation préalable du gouvernement, et que les prières collectives doivent se tenir dans des structures exclusivement destinées et agréées à cet effet».

A ce sujet, le rapport note que le décret exécutif de 2007 précise les modalités et conditions dans lesquelles les services religieux non-musulmans peuvent avoir lieu.

Le gouvernement algérien «autorise les groupes de missionnaires à mener des activités humanitaires dans la mesure où ils ne s'adonnent pas au prosélytisme», souligne encore le département d'Etat.

Il précise aussi que même si l'importation des livres religieux non musulmans doit avoir l'aval du gouvernement, «il est légal pour les citoyens et les étrangers de ramener de l'étranger des textes religieux non musulmans, comme la Bible, pour une utilisation personnelle». De surcroît, le département d'Etat a indiqué que l'ambassadeur américain à Alger et ses collaborateurs avaient eu l'occasion de mener des discussions sur les libertés religieuses avec des responsables du gouvernement algérien comme ils ont rencontré des enseignants et spécialistes algériens des études islamiques.

Le rapport a aussi fait part de rencontres entre des responsables de l'ambassade américaine et des imams ainsi qu'avec des chefs religieux et représentants des communautés chrétienne et juive. Sur un autre plan, le département d'Etat constate que les livres religieux, les enregistrements vidéo et audio non musulmans sont commercialisés dans les magasins notamment à Alger, précisant que la Bible y est disponible en plusieurs langues, dont l'arabe, le français et le tamazight, tandis que la Radio publique algérienne continue à diffuser les cérémonies des services religieux à l'occasion des fêtes de Noël et de Pâques.

**RDC**

## **L'ONU préoccupée par la reprise des combats M23-forces gouvernementales**

La Mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo (Monusco) a exprimé lundi sa vive préoccupation face aux nouveaux affrontements entre les rebelles armés du M23 et les Forces armées nationales (Fardc) à proximité de la ville de Goma dans l'est du pays.

Selon la Monusco, les combats ont commencé tôt lundi dans les localités de Kibati et de Rusayo, situées à 12 kilomètres de Goma, la capitale régionale de la province du Nord-Kivu. Toujours selon la Mission, les Fardc ont utilisé des hélicoptères d'assaut lors d'une de leurs opérations. «La mission onusienne a indiqué que ce qui était au début des escarmouches s'est transformé en affrontements à l'arme lourde, avec l'utilisation de mortiers et de grenades», a expliqué le porte-parole de l'ONU, Eduardo del Buey, lors d'une conférence de presse à New York.

La Monusco «n'épargne aucun effort pour trouver une solution diplomatique et politique et mettre un terme aux affrontements», a-t-il poursuivi. En novembre 2012, le M23, qui est composé de mutins des Fardc, a pris et occupé la ville de Goma.

Des combats entre les forces du gouvernement et les rebelles ont déplacé plus de 130.000 personnes dans et autour de la ville et 47.000 autres ont fui vers la province voisine du Sud-Kivu. Suite à une pression considérable, le M23 s'est retiré après 11 jours.

Après ces événements, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement d'une brigade d'intervention au sein de la Monusco dotée d'un mandat offensif, avec ou sans l'appui des Fardc, pour lutter contre les groupes armés qui menacent la paix et la sécurité à l'est de la RDC. Un contingent de soldats tanzaniens de la brigade est déjà arrivé sur place.

## **CAMEROUN : Des «milliers» de nigérians arrivés dans le pays**

Des milliers de nigérians sont arrivés dans certains villages du nord du Cameroun depuis la semaine dernière, fuyant l'offensive de l'armée nigériane contre le groupe d'insurgés «Boko Haram», ont indiqué lundi des sources concordantes.

«Depuis que le Nigeria a décreté l'état d'urgence, ils viennent ici (...) à la moindre détonation», a affirmé une source sécuritaire camerounaise, soulignant que ce sont «des milliers» de nigérians qui sont arrivés dans l'arrondissement de Fotokol (nord) depuis la semaine dernière. Lundi en début d'après-midi, une centaine de nigérians, des femmes et des enfants pour la plupart, ayant fui leur village de Woulgo pour s'abriter à Seram, situé à moins d'un kilomètre côté camerounais, se trouvaient encore sur place, selon des médias. Selon la source sécuritaire, «des militaires nigérians qui étaient à la poursuite d'un véhicule suspect sont arrivés dans leur village en tirant des coups de feu en l'air. C'est pour cela qu'ils ont fui ici». L'armée nigériane a annoncé lundi avoir repris cinq localités aux insurgés dans l'Etat de Borno (nord-est) et elle a décidé d'envoyer mille hommes en renfort, au sixième jour de l'offensive contre les insurgés de Boko Haram dans cette région.

Selon l'ONG Human Rights Watch, les attaques de Boko Haram et la répression de l'insurrection par les forces de sécurité ont fait 3.600 morts depuis 2009.

APS

## SOUDAN

### Situation humanitaire «alarmante» au Darfour et au Kordofan

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (Ocha) a exprimé lundi ses vives préoccupations devant l'exode continu des civils de l'Etat du Kordofan du Sud en raison des combats entre les Forces armées soudanaises et les groupes armés rebelles.

Les Nations unies n'ont pas de présence dans les zones contrôlées par le Mouvement de libération du Soudan-Nord (Spln/Nord) dans le Kordofan du Sud, rappelle l'Ocha qui souligne que le gouvernement du Soudan interdit l'accès des organisations humanitaires dans ces zones, ainsi que l'établissement de camp pour les civils déplacés.

«Les Nations unies sont alarmées par les informations faisant état de combats, qui se traduisent par des morts et des blessés parmi les civils, ainsi que des déplacements forcés», note le rapport de cette organisation onusienne.

L'état du Kordofan méridional, situé au nord de la frontière avec le Soudan du Sud, est le théâtre d'affrontements entre les forces gouvernementales et les rebelles du Spln/Nord.

En avril dernier, Ban Ki-moon a salué le début des pourparlers directs entre le gouvernement du Soudan et le Spln/Nord, qui «démontre l'engagement des deux parties à trouver une solution pacifique au conflit dans les états du Kordofan méridional et du Nil Bleu» qui est l'autre Etat fédéré du Soudan.

Le rapport indique en outre que 45 000 personnes ont été déplacées ces dernières semaines dans l'état du Kordofan du Nord, tandis que les rebelles du Front révolutionnaire soudanais ont investi, en avril dernier, la localité d'Umm Rawaba dans le Kordofan du Nord au cours d'une attaque qui a pris par surprise le gouvernement soudanais. Le rapport indique que 6 000 personnes ont été déplacées des zones de Muhamjirya et de Labado dans l'est du Darfour.

Un convoi de l'Opération mixte ONU-Union africaine au Darfour (Minuad) attend le feu vert du gouvernement soudanais afin de se rendre dans la zone de Labado.

Le Darfour est le théâtre de violences, de déplacements forcés et de nombreuses exactions depuis que les mouvements rebelles ont pris les armes contre Khartoum en 2003. L'Ocha rappelle, en outre, que les Nations Unies sont toujours en attente de la cessation par le gouvernement soudanais et le Spln/Nord des opérations militaires dans les états du Kordofan du Sud et du Nil Bleu afin de procéder à la vaccination de milliers d'enfants contre la polio. Par ailleurs, l'ONU a également exprimé ses préoccupations concernant la suspension des activités de l'organisation humanitaire Al-Manar qui fournit de la nourriture à 528 enfants des quartiers de Mayo et de Mandala à Khartoum ainsi qu'aux femmes détenues à la prison Oum Dourmane. L'Ocha indique dans un rapport que les raisons de cette suspension demeurent inconnues et demande aux autorités soudanaises de revenir sur leur décision. Les projets de l'organisation Al-Manar sont financés par le Fonds commun humanitaire des Nations unies.

Depuis 2010, répondant aux demandes répétées du Soudan, l'ONU a doublé son financement en faveur du renforcement des capacités nationales, qui transite par les organisations humanitaires opérant au Soudan. Dans le même temps, les ONG sont tenues en haute suspicion par les autorités soudanaises qui les soupçonnent de collaborer avec l'opposition et les groupes rebelles.

APS

## SAHARA-OCCIDENTAL - ONU

### Des organisations étudiantes appellent Ban Ki-moon à l'application du principe d'autodétermination du peuple sahraoui



**Les représentants d'organisations étudiantes sahraouies, algériennes, tunisiennes et mauritanienes ont adressé lundi à Alger une lettre au secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon à travers laquelle ils l'appellent à la mise en œuvre «urgente» et «immédiate» du principe du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.**

Cette initiative intervient à l'occasion de la commémoration du 40<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la lutte armée du peuple sahraoui et la création du Front Polisario qui coïncide avec la journée nationale de l'étudiant le 19 mai, selon les représentants des étudiants sahraouis, algériens, tunisiens et mauritaniens lors d'une rencontre organisée par le quotidien Echaab.

Ils ont également appelé à la libération inconditionnelle de tous les Sahraouis qui croupissent dans les prisons marocaines y compris les étudiants.

Les auteurs de la lettre ont mis en évidence la situation «critique» que vivent les étudiants sahraouis dans les universités marocaines du fait notamment des violations quotidiennes des Droits de l'Homme. Les étudiants sahraouis, algériens, tunisiens et mauritaniens ont formé le vœu de la création

d'un «Maghreb arabe uni exempt de tout esprit colonialiste» qui englobe dans ses composantes la République arabe sahraouie démocratique». Intervenant à cette occasion, le président de la fondation Seguia El Hamra et du Rio de Oro pour les études stratégiques et politiques de la Rasd, M. Baba Sayed El-Ouali a affirmé que «le peuple sahraoui continue, après quarante ans, de mener une lutte amère dans des conditions extrêmement difficiles à travers lesquelles l'occupant marocain veut, avec le soutien de la France, exterminer tout un peuple».

M. El-Ouali a condamné «les agressions commises par le Maroc contre le peuple sahraoui, en utilisant les bombes au napalm et en faisant subir au détenus sahraouis les pires formes de tortures». Il a, par ailleurs, salué le rôle de l'Algérie dans le soutien de la cause sahraouie.

## Michel Mujica : «La célébration du déclenchement de la lutte armée des Sahraouis est très significative»

L'ambassadeur du Venezuela auprès de la République arabe sahraouie démocratique (Rasd), M. Michel Mujica a affirmé, lundi à Tifariti dans les territoires libérés, que la célébration de l'anniversaire du déclenchement de la lutte armée du peuple sahraoui revêtait plus d'une signification aux plans régional et international.

Dans une déclaration à l'APS en marge des festivités marquant la célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la lutte armée du peuple sahraoui, l'ambassadeur vénézuélien a indiqué que «la participation à cette manifestation offre l'occasion de s'enquérir de près de la réalité et de l'attachement des Sahraouis au Front Polisario en tant que seul représentant légitime du peuple».

M. Mujica a réaffirmé le soutien «inconditionnel» de son pays à la cause sahraouie précisant que la lutte du peuple sahraoui menée quarante ans durant «ne saurait être vain et les lourds sacrifices consentis permettront au peuple sahraoui d'arracher l'indépendance».

Il a également rappelé que son pays

et d'autres pays indépendants rejettant l'occupation estiment que leur indépendance est incomplète tant que le peuple sahraoui croupit sous le joug colonial» saluant les relations exceptionnelles qui unissent son pays et la Rasd.

L'ambassadeur sahraoui a indiqué que la participation de son pays à cette manifestation organisée à Tifariti «traduit la reconnaissance par le Venezuela de la souveraineté du Sahara occidental sur ses territoires», précisant que la Rasd «est un partenaire stratégique des pays africains».

## ETATS-UNIS-AFRIQUE

### Le président Obama prochainement en visite en Afrique subsaharienne

Le président américain Barack Obama va effectuer une visite en Afrique subsaharienne qui le conduira, du 26 juin au 3 juillet, au Sénégal, en Afrique du Sud et en Tanzanie, a indiqué lundi le porte-parole de la Maison-Blanche.

Cette visite «souligne l'engagement du président Obama à élargir et à approfondir la coopération entre les Etats-Unis et les peuples de l'Afrique subsaharienne pour promouvoir la paix et la prospérité régionales et mondiales», a souligné la présidence américaine. A travers ce périple, M. Obama «va renforcer l'importance qu'accordent les Etats-Unis aux liens profonds et croissants avec les pays de l'Afrique subsaharienne, par l'expansion de la croissance économique, l'investissement et le commerce, le renforcement des institutions démocratiques, et l'investissement dans la prochaine génération des dirigeants africains», souligne le communiqué du porte-parole. Durant ses visites, le président américain rencontrera les dirigeants de ces trois pays ainsi que des chefs d'entreprises, les repré-

sentants de la société civile, notamment les jeunes, avec qui il discutera des partenariats stratégiques sur les questions bilatérales et mondiales, ajoute la même source. Il est à rappeler que les échanges commerciaux entre les Etats-Unis et l'Afrique subsaharienne s'étaient établis à 72 milliards de dollars en 2012, alors que les investissements américains engagés durant la dernière décennie dans cette partie de l'Afrique se chiffrent à 90 milliards de dollars.

En 2012, le président Obama avait élaboré ce qu'il avait appelé «la stratégie pour l'Afrique subsaharienne» qui vise, selon lui, la promotion d'un environnement favorisant le commerce et l'investissement, l'amélioration de la gouvernance économique, la promotion de l'intégration régionale, l'augmentation de la capacité africaine à accéder et à profiter efficacement des marchés mondiaux et à l'encouragement des compagnies américaines à faire du commerce et à investir en Afrique.

## PALESTINE

# Les instruments d'adhésion de la Palestine aux traités internationaux fin prêts

**Le principal négociateur palestinien, M. Saeb Erakat, a fait savoir lundi à l'ONU que les instruments d'adhésion de l'Etat de Palestine aux différents traités internationaux étaient fin prêts, tout en plaident en faveur de la seule solution de deux Etats basés sur les frontières de 1967.**



Le principal négociateur palestinien, M. Saeb Erakat

M. Erakat, qui est aussi membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), intervient devant le Comité de l'ONU pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qui a fait le point de la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris El Qods-Est.

A ce propos, M. Erakat a, tout d'abord, dénoncé les activités israéliennes de colonisation, aboutissant, selon lui, à une situation «pire que l'apartheid».

Le nombre de logements construits depuis que M. Benyamin Nethanyahu a pris son poste de Premier Ministre israélien, depuis 2009, est supérieur à 6.000 unités, ce qui représente 11 nouvelles unités par jour, a-t-il déploré.

En outre, après la décision des Nations unies d'accorder à la Palestine le statut d'Etat non membre, en novembre 2012, la construction de 11.500 nouveaux logements a été approuvée, a-t-il aussi signalé.

Le négociateur palestinien a ensuite dénoncé les actes de violence des colons qui, entre 2009 et 2012, ont augmenté de 315%, les qualifiant de «la forme la plus élevée de terrorisme», déplorant les meurtres, les incendies provoqués dans des églises et des mosquées, ainsi que les blocages de routes de Cisjordanie, le problème du détournement d'eau et les profits qui en résultent pour les Israéliens.

Le revenu israélien par personne est de 31.000 dollars contre 800 dollars pour les Palestiniens, a-t-il précisé.

Par ailleurs, il a indiqué que les préparatifs à l'adhésion de la Palestine aux traités internationaux étaient fin prêts, expliquant que cela n'avait pas été fait plus tôt en raison de

la difficulté de la tâche. «Nous voulions en outre donner une chance de réussir au président Barack Obama, au secrétaire d'Etat John Kerry, au secrétaire général Ban Ki-moon, au président Vladimir Poutine, au Quartette, à l'Union européenne ainsi qu'à d'autres pays», a-t-il ajouté.

Rappelant le consensus mondial qui existe aujourd'hui, il a considéré qu'«un grand pas en avant» avait été fait pour rétablir la Palestine sur les cartes lorsque l'Assemblée générale a donné à la Palestine le statut d'Etat non membre des Nations unies.

En même temps, il a fait valoir qu'il revenait aux Israéliens et aux Palestiniens de prendre les décisions nécessaires pour rétablir la paix.

Les Palestiniens ont été privés de 78% de leur territoire et ils acceptent de fonder un Etat sur les 22% restants, a-t-il souligné.

Mettant en parallèle les capacités des deux parties, il a rappelé qu'Israël possède 5.000 chars ainsi que l'arme nucléaire: «Je suis le négociateur le plus désavantagé», a-t-il dit, précisant qu'il n'avait «ni armée, ni économie, mais seulement un peuple dispersé».

«Mais nous avons une solution à portée de la main, celle de deux Etats sur les frontières de 1967», a-t-il poursuivi, ajoutant que l'Initiative de paix arabe est l'initiative la plus stratégique adoptée par les Arabes depuis 1948.

M. Erakat a précisé, en outre, que l'exigence de la fin des colonies de peuplement et du retrait des territoires occupés n'était pas une condition préalable à des négociations, mais plutôt une «obligation juridique à la charge d'Israël».

Quatre Palestiniens ont été arrêtés hier par les forces d'occupation israéliennes lors d'incursions menées dans plusieurs localités de Cisjordanie, a-t-on indiqué de sources palestiniennes.

Selon ces sources, les forces israéliennes ont mené dans la matinée des incursions dans la ville de Naplouse, où elles ont arrêté quatre Palestiniens.

Les forces d'occupation ont également délivré sept avis de démolition d'habitations palestiniennes à Jérusalem, dans la localité d'El Khalil. L'armée israélienne mène des incursions quasi quotidiennes dans les territoires palestiniens occupés, où elle procède à des arrestations arbitraires, dénoncées par la communauté internationale.

## Quatre Palestiniens arrêtés par les forces d'occupation israéliennes en Cisjordanie

## AFFAIRE AL-DOURA: Le père de l'enfant palestinien tué réclame une enquête internationale

Le père de l'enfant palestinien Mohamed Al-Doura, tué en 2000 par les forces d'occupation israéliennes, a réclamé «une enquête internationale indépendante» sur l'assassinat de son fils.

Djamel Al-Doura a refusé lundi le rapport délivré par les autorités israéliennes stipulant qu'un reportage diffusé par des médias sur la mort de l'enfant palestinien (12 ans) dans les bras de son père en 2000 à Gaza était «infondé», affirmant s'appuyer sur des images non montées du reportage. Il a demandé que l'enquête doit être menée par des experts arabes.

Publié dimanche, le premier rapport officiel israélien exonère l'armée du décès le 30 septembre 2000 de Mohammad al-Doura.

Le père de l'enfant tué a ajouté qu'il va accepter les résultats

tats de cette enquête internationale à condition qu'Israël soit prêt à accepter les résultats.

Le père a réaffirmé à Gaza être «prêt à une commission d'enquête internationale comprenant des Arabes pour ouvrir la tombe et analyser le cadavre et les balles qui ont traversé le corps de Mohammad».

Les images poignantes de l'agonie de Mohammad Al-Doura, protégé par son père, sous les tirs de l'armée israélienne en 2000 à un carrefour près de Gaza, avaient fait le tour du monde.

Selon l'ONG Defence for Children International, qui indique recenser les enfants palestiniens tués en raison de la présence de militaires ou de colons israéliens depuis le début de la deuxième Intifada palestinienne, 728 enfants ont été tués entre 2000 et 2005.

## SYRIE

## L'Iran souhaite prendre part à la prochaine conférence internationale

L'Iran souhaitait hier participer à la conférence internationale sur la Syrie prévue en juin à Genève, estimant que cette réunion devait être «élargie avec la participation de tous les pays ayant une influence» sur les parties en conflit, à la veille d'une réunion de préparation de cette conférence à Amman.

«La condition pour que Genève 2 réussisse est que cette réunion soit élargie, avec la participation de tous les pays ayant une influence sur les événements en Syrie», a affirmé le porte-parole de la diplomatie iranienne, Abbas Araghchi, soulignant que personne «ne doute dans le monde que l'un des principaux pays ayant de l'influence soit la République islamique».

Téhéran n'avait pas participé à la première réunion de Genève de juin 2012 qui doit constituer la base des prochaines négociations. Le médiateur d'alors Kofi Annan avait proposé sa présence mais les Etats-Unis et la France s'y étaient opposés.

Cette réunion avait débouché sur un texte appelant à la fin immédiate des violences qui ravagent la Syrie depuis plus de deux ans et prévoyant la mise en place d'un processus de transition politique, mais sans se prononcer sur le sort du président Bachar al-Assad. «La (prochaine) conférence de Genève est la preuve que la position et la proposition de l'Iran sont justes, a expliqué M. Araghchi. Dès le premier jour, nous avons dit que la seule solution est un dialogue entre le pouvoir et l'opposition. Le fait que la communauté internationale se dirige vers cette position est une bonne chose», a-t-il ajouté.

## L'armée détruit un véhicule israélien ayant franchi la partie syrienne du Golan

L'armée syrienne a affirmé hier avoir détruit un véhicule israélien ayant dépassé la ligne de cessez-le-feu sur le plateau du Golan. «Nos forces armées ont détruit un véhicule israélien avec tout ce qu'il transportait, qui venait des territoires occupés du Golan», précise le commandement général des forces armées syriennes dans un communiqué. «Ce véhicule a dépassé la ligne de cessez-le-feu et avançait vers le village de Bir-Ajam situé dans la partie syrienne libérée du Golan», souligne le communiqué. «Cette agression flagrante montre une nouvelle fois l'implication de l'entité sioniste dans ce qui se passe en Syrie et la coordination directe avec les groupes terroristes armés», ajoute le communiqué. Le plateau du Golan est une région du sud-ouest de la Syrie, dont une partie est occupée par Israël depuis 1967 et annexée le 14 décembre 1981. Cette annexion a été condamnée par le Conseil de sécurité des Nations unies et n'a jamais été reconnue par la communauté internationale.

APS

# ROSACÉE

## ou les rougeurs disgracieuses

**La rosacée, ou couperose, est une affection cutanée bénigne qui atteint les petits vaisseaux sanguins du visage. Elle se manifeste par l'apparition de rougeurs, notamment au niveau du nez, des joues, du front et du menton.**

### Des causes encore inconnues

Ces rougeurs s'accompagnent généralement de sensations de picotements et d'une peau à l'aspect sec ou rugueux. On connaît mal les origines de la rosacée, bien que les pistes bactériennes ou génétiques soient parfois évoquées. En revanche, plusieurs facteurs clairement identifiés favoriseraient le développement de la couperose. C'est le cas de la consommation d'alcool ou de boissons chaudes, l'exposition à des températures extrêmes ou à de brusques variations, l'effort physique, certains médicaments (vasodilatateurs) ou encore des émotions intenses (stress, colère). Elle aura également tendance à

toucher davantage les personnes à la peau et aux yeux clairs, surtout à partir de 30 ans.

### Pas de traitement efficace

Bien que bénigne, la rosacée peut s'avérer handicapante d'un point de vue esthétique, qui plus est car les symptômes évoluent de façon cyclique et que les rougeurs deviennent facilement permanentes. Cette affection chronique est en outre impossible à traiter efficacement. Les quelques solutions envisageables (crèmes hydratantes, antibiotiques par voie orale, chirurgie au laser) permettent seulement de limiter les symptômes et d'améliorer l'apparence de la peau.



## De la couperose... à la rosacée



La couperose, et à un stade plus avancé la rosacée, est une maladie évolutive qui touche principalement les joues, le nez, le menton et le front. Explications. La couperose se caractérise par l'apparition de rougeurs soudaines, de bouffées de chaleur, déclenchées par une émotion ou une variation brutale de température, la consommation d'aliments épiciés ou d'alcool... Les vaisseaux se dilatent et le visage rougit de manière passagère. Il s'agit de flushes, le premier stade de cette affection.

### Une évolution en 4 stades

Avec le temps, elle peut évoluer. Les rougeurs s'installent alors de manière permanente. Il s'agit du stade II de la maladie, au-

trement dit de la couperose. C'est souvent, à ce moment-là, que cette affection, au demeurant bénigne, commence à préoccuper... à cause de la gêne esthétique occasionnée.

Elle peut évoluer vers une rosacée, qui marque le stade III de la maladie et se traduit, sur ce terrain déjà rougi, par des poussées de boutons rouges, parfois à points blancs. Le stade IV est marqué, quant à lui, par un épaissement important, voire défigurant, du nez.

### Une mauvaise vascularisation faciale

Halte aux idées fausses ! Cette pathologie n'est nullement liée à un défaut d'hygiène de vie ou à une forme d'alcoolisme. Elle est

causée par une anomalie du circuit vasculaire du visage, qui se trouve un peu trop sous pression. Cela se traduit donc, à terme, par un réseau apparent de vaisseaux dilatés. Les femmes sont plus touchées que les hommes par cette affection, à l'exception du stade IV qui concerne plus d'hommes que de femmes. Les hommes sont ainsi moins sujets à la rosacée mais présentent des formes plus sévères.

De manière générale, les peaux claires, fines ou fragiles sont particulièrement prédisposées. L'exposition répétée à des conditions climatiques difficiles (soleil, vent, froid) constitue un facteur favorisant et aggravant. Enfin, la génétique n'est pas innocente puisque, dans 56% des cas, on constate des antécédents familiaux de couperose.

## OSEZ LE LASER

Proposé depuis de nombreuses années aux personnes atteintes de couperose et de rosacée, le traitement par laser vasculaire est connu pour ses excellents résultats. Le laser vasculaire a révolutionné la prise en charge de la couperose et de la rosacée en permettant de gommer, à la fois, le réseau des vaisseaux apparents mais aussi les rougeurs diffuses du visage. Parmi les contre-indications les plus courantes figurent les peaux bronzées, les peaux naturellement foncées et la présence de lésions sur les zones à traiter. Les rosacées inflammatoires en poussées nécessitent, donc, un traitement préalable afin de retrouver une peau saine. A noter : ce traitement peut être couplé, au besoin, avec de l'électrocoagulation.



### Les suites ?

Dans les jours suivants une telle séance, il est recommandé de pulvériser régulièrement les zones traitées à l'aide d'une bombe d'eau thermale, d'appliquer une crème apaisante et de n'utiliser que des soins hypoallergéniques. Dans les heures qui suivent le traitement, le visage peut être un peu gonflé et rouge. Un maquillage, à base de fond de teint couvrant et de correcteur de couleur verte, permet aisément de masquer ces quelques désagréments passagers. Les peaux les plus réactives peuvent quant à elles présenter, dans les 48 heures suivants une séance, un œdème qui disparaîtra en quelques jours. Enfin, il est impératif de ne pas s'exposer au soleil dans le mois suivant, au risque de voir la peau se pigmenter. Ce traitement est donc privilégié par les dermatologues entre les mois d'octobre et mars.

Classification des médicaments  
**Tout savoir**



Il existe un nombre incalculable de médicaments et pour s'y retrouver, une classification des médicaments existe. Ils peuvent être classés selon divers critères et donc diverses classifications ont été mises au point. Les médicaments sont des substances ou des préparations qui visent à soigner des maladies ou des lésions. Le nombre de maladies étant considérable et plusieurs médicaments existant pour une seule et même pathologie, on comprend qu'il existe un très grand nombre de remèdes. Il était donc nécessaire de mettre en place des classifications. Parmi toutes celles existantes citons la classification des médicaments selon leur principe actif, celle par DCI et celle par action thérapeutique.

#### Classification selon leur principe actif

La première des classifications qu'on peut retenir est celle basée sur le principe actif du médicament. On distingue ainsi deux grandes catégories de médicaments ; ceux d'origine naturelle (avec notamment la pénicilline et les minéraux comme le calcium et le potassium), et ceux d'origine synthétique (avec parmi eux la morphine).

#### Classification par Dénomination commune internationale (DCI)

Dans la classification par DCI, c'est la substance active, le nom chimique du médicament, qui est pris en compte. Grâce à cette classification, le médicament peut être retrouvé quelle que soit sa marque. C'est à partir de la DCI que les médicaments génériques sont mis au point.

#### Classification par action thérapeutique

La classification par action thérapeutique est intéressante puisqu'elle donne directement une indication sur l'utilité du médicament. On les classe dans ce cas par spécialités. Par exemple contre un agent infectieux spécifique : antibiotique (contre les bactéries), antifongique (contre les champignons), antiviraux (contre les virus)... La classification des médicaments peut également être réalisée selon les organes qu'ils traitent : cœur (avec les anti-arythmiques, les antihypertenseurs, les bétabloquants...), bronches (avec les anti-inflammatoires, les fluidifiants, les expectorants...), etc.

# 3 façons de la prévenir

## 1. Optez pour des soins doux

S'il n'y avait qu'une seule règle à retenir, ce serait celle du «tout en douceur» ! Evitez de frictionner votre visage et de le frotter. Limitez les gestes et produits irritants. Exit les lotions alcoolisées, par exemple. Le gommage ? Pourquoi pas mais... à toute petite dose et léger, léger ! Une astuce : préférez des soins que l'on peut tamponner.

Quant aux produits cosmétiques dits «anti-rougeurs», ne les négligez pas. Ils ne sont, certes, pas miraculeux. Ils ne peuvent en aucun cas faire office d'arme absolue, mais ils contribuent à une bonne protection de l'épiderme souvent fragile, fin et sensible des personnes souffrant de couperose. Leurs vertus décongestionnantes et apaisantes améliorent la microcirculation et tonifient la paroi des petits vaisseaux. Leur composition s'apparente souvent à celle des crèmes et gels utilisés pour combattre les problèmes veineux des jambes, avec des actifs aux propriétés veinotoniques.



## 2. Limitez les agressions climatiques

Le froid, le vent et les changements brutaux de température sont autant de facteurs aggravants, qui mettent à rude épreuve le réseau fragilisé des vaisseaux du visage. Par temps très froid, par exemple, si vous sortez et rentrez à intervalle régulier, vos vaisseaux vont se resserrer au contact de l'air extérieur puis se dilater dès que vous aurez rejoint une atmosphère chaude, et ainsi de suite.

Dans la durée, de telles variations aggravent la couperose. Le soleil, aussi, s'avère néfaste ! 60% des personnes souffrant d'une rosacée témoignent d'une aggravation après une exposition. Conséquence ? Par temps chaud comme par temps froid, pensez à protéger votre visage en appliquant une crème adaptée (écran total, crème apaisante...).

## 3. Et dans l'assiette ?

Les plats épicés, le thé et le café, les repas copieux... mais aussi l'alcool contribuent au dé-

clenchement de bouffées de chaleur et aux flushes. Essayez d'identifier dans votre alimentation ces déclencheurs de «feu aux joues» pour en limiter leur consommation.

## Protection solaire si la peau a de la couperose

Touchant les peaux claires, la couperose est aggravée par les UVA et la chaleur, qui dilate les vaisseaux. Au soleil, une peau couporosée peut souffrir de rougeurs, de sensations de tiraillements et de picotements.

### On se protège comment ?

En limitant tous les excès de chaleur, «il faut rechercher l'ombre, préférer les voitures climatisées, éviter le sauna et le hammam». On réduit les temps d'exposition, même si le hâle fait disparaître les microvaisseaux sanguins. On peut, en revanche, «se rafraîchir régulièrement avec des vaporisations d'eau thermale, et garder sur soi un éventail pour refroidir sa peau dès qu'on sent que la température est excessive». Il faut également bien s'hydrater et protéger son visage avec un indice



élevé, un SPF 50 pour peaux sensibles. La couperose est améliorée l'été, et les vaisseaux sanguins sont moins visibles du fait du hâle de la peau. Mais il faut utiliser des soins spécifiques le soir, pour traiter et apaiser ces peaux qui sont très sensibles. Il est donc conseillé de poursuivre son traitement, tout en faisant très attention au soleil.

**On vous conseille**  
Soin teinté hydratant, non gras et non comédogène, ce soin haute protection permet d'avoir un teint hâlé sans s'exposer. Il ne contient pas de paraben. Crème teintée dorée SPF 50+, Barjésun, Uriage.  
Spécial peau claire  
Hypoallergénique, ce soin hydrate et protège très efficacement les épidermes les plus clairs même sous un soleil intense. Crème solaire FPS 50+ très haute protection visage, Soleil Biafine.

# Messali Hadj en déportation

**Cofondateur de l'Etoile Nord-Africaine (ENA), Messali Hadj deviendra, dès 1927, le principal chef de ce premier parti nationaliste, puis du PPA-MTLD jusqu'à la crise qui secoua le plus important courant du nationalisme algérien. L'histoire est encore à dire et à écrire.**

Par Amar Belkhodja (\*)

Durant cette fulgurante carrière politique, Messali Hadj fera l'objet de mille et une persécutions du régime colonial, répressif et discriminatoire par sa nature même. Nous résommons pour le lecteur les différentes condamnations qui ont frappé Messali Hadj sans évoquer toutefois les ignobles et pénibles conditions de détention dont il a souffert lui-même et évidemment un grand nombre d'Algériens tout au long d'une domination française plus que centenaire.

Nous reproduirons plutôt un réquisitoire de Messali Hadj lui-même qui s'indigne et s'insurge contre des comportements peu honorables alors qu'il se trouvait en résidence surveillée à Ksar Chellala (ex-Reibell).

Messali Hadj fut condamné deux fois en France, toutes deux à six mois de prison. La première en novembre 1934 pour «provocation de militaires à la désobéissance», et la seconde le 24 janvier 1936 pour «menées antifrançaises».

Le 4 novembre 1937, le chef du PPA fut condamné à deux ans de prison pour avoir reconstitué sous le sigle PPA l'Etoile Nord-Africaine, dissoute en janvier 1937 à Paris. Le 28 mars 1941, Messali fut écroué à Lambèse avec ses principaux lieutenants pour «atteinte à la sécurité de l'Etat».

Le 23 avril 1943, le leader nationaliste fut placé en résidence surveillée à Boghar (Médéa) avec «promesse de s'abstenir de toute activité politique».

Cependant, le 11 octobre 1943, Messali Hadj adresse une correspondance au général De Gaulle, alors à la tête du CFLN, pour lui exposer les revendications sur les destinées de l'Algérie. Cette lettre diffusée sous la forme d'un tract attire les foudres de l'administration française qui frappe Messali d'une mesure de déportation à In Salah (Sud algérien), le 16 novembre 1943, pour être assigné à résidence à compter du 31 décembre 1943 à Ksar Chellala.

Ala suite des troubles qui ont eu lieu le 18 avril 1945 à Ksar Chellala, le chef nationaliste est de nouveau déporté à El-Goléa (Sud algérien) puis à Brazzaville en même temps que plusieurs villes lui sont interdites tant en Algérie qu'en France.

En octobre 1946, il est autorisé à s'installer à Bouzaréah (Alger) après 9 années de déportation et d'assassinat à résidence. Il reprend en mains directement

la direction du mouvement qui franchit d'importantes et nouvelles étapes. Mais le 14 mai 1952, consécutivement aux incidents d'El-Asnam (Orléansville), Messali est expulsé d'Algérie et assigné à résidence à Niort (France). Vieux projet de l'administration française qui estimait que le «turbulent enfant de Tlemcen» est mieux surveillé en France qu'ailleurs.

Cet itinéraire carcéral et d'isolement mérite à lui seul des pages spéciales pour juger du régime répressif qui frappait les nationalistes algériens. Nous reproduisons intégralement une protestation de Messali Hadj adressée à la commission des vérifications des dossiers d'internements, le 16 février 1944, alors qu'il se trouvait en résidence surveillée à Ksar Chellala. Un document émouvant et édifiant à la fois qu'il faudra verser à l'histoire de la résistance anticoloniale.

«Messieurs les membres de la commission des vérifications des dossiers.

Messieurs les membres,

En réponse à la demande formulée par la commission des vérifications des dossiers concernant les motifs d'éloignement des internés politiques, et ceux en résidences forcées, j'ai l'honneur de vous écrire le présent mémoire pour attirer votre haute attention sur ma situation en particulier et demander également de me présenter devant vous en présence de mon avocat.

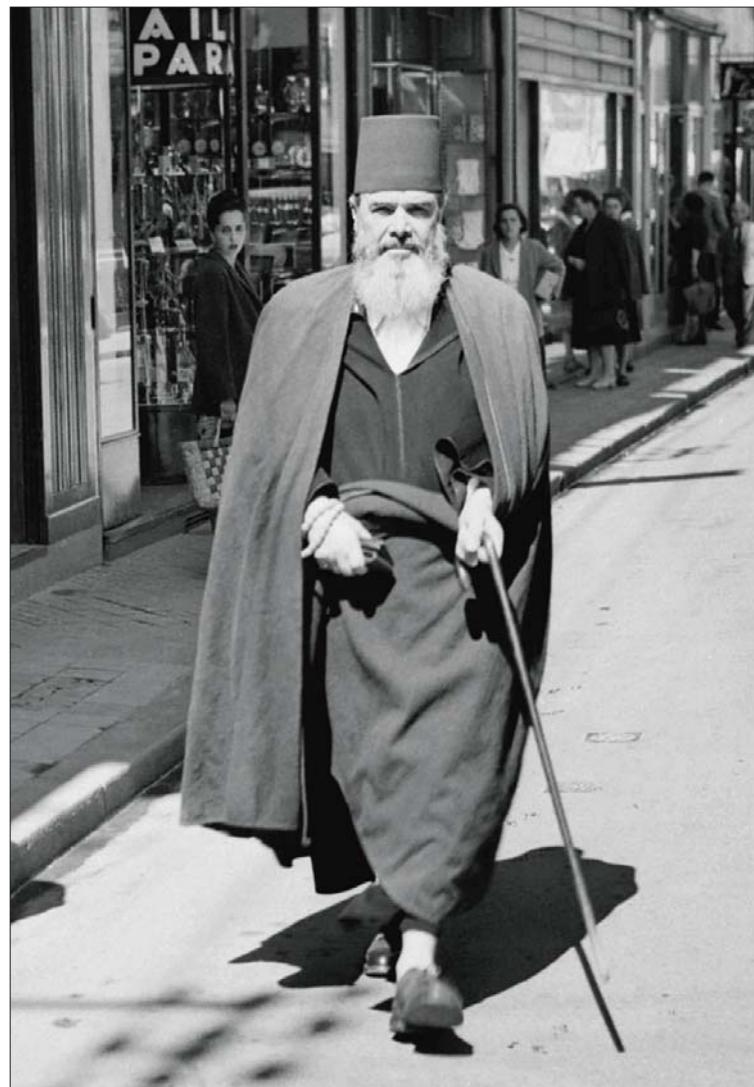
Le 28 mars 1941, j'ai été condamné à 15 ans de travaux forcés par le tribunal militaire d'Alger en exécution des lois arbitraires de cette époque.

Après cette condamnation raciste, mes amis et moi, nous avons été transférés les uns à la prison centrale de Lambèse et les autres à la prison de Berrouaghia où nous dûmes subir un régime qui dépasse en horreur toute imagination. A la suite de ce régime, sept de mes amis ont trouvé la mort dans les différentes prisons d'Algérie et deux autres sont devenus fous.

Et nous qui avons survécu aux souffrances atroces de cette incarcération, nous ne sommes pas moins malades, car notre état de santé a été bien atteint par la faim, le froid et l'isolement total auquel nous avons été soumis.

Malgré le caractère politique de notre condamnation, nous avons été traités comme des assassins et des voleurs.

Quelques mois après les événements de novembre 1942 une



personnalité politique du gouvernement était venue me rendre visite à la prison centrale de Lambèse pour m'annoncer ma libération prochaine et celle de mes amis.

Devant cet entretien, il m'a été précisé qu'un certain nombre de mes amis sera libéré entièrement et que les autres doivent après leur libération rejoindre les résidences forcées désignées par le gouvernement pour au plus tard une période de deux mois.

Aucune condition ne m'a été imposée.

Il m'a été simplement demandé de ne pas me livrer à une politique partisane et d'agitation.

En outre, il m'a été spécifié par la même personne que durant ma résidence forcée je pouvais recevoir mes amis et discuter les affaires du parti et pouvoir même écrire au gouvernement pour attirer son attention sur le problème algérien.

Et pour répéter fidèlement ses propres paroles, il m'a affirmé que le gouvernement n'avait aucune intention de me

maintenir sous l'éteignoir. En effet, le 25 avril 1943, quinze de mes amis ont été libérés entièrement et nous, au nombre de seize personnes, nous fûmes dirigés chacun vers sa résidence, sauf moi qui fus conduit à Alger par un inspecteur de la police judiciaire.

Le lendemain de mon arrivée dans la capitale, le 29 avril 1943, M. Touron, commissaire de police, s'est présenté à mon domicile pour me conduire devant

• • •



● ● ●

lui. Le directeur des affaires musulmanes m'a fait savoir que je devais quitter Alger pour aller à Boghari lieu de ma résidence surveillée et cela, m'a-t-il précisé, ne durera pas plus de deux mois.

Une semaine après mon arrivée à Boghari, une pression tant administrative que politique a été faite sur la population musulmane pour l'éloigner de mon entourage et le 19 juillet de cette même année une perquisition a été effectuée en mon domicile. Ma femme, mon fils âgé de 13 ans, et moi, avons subi de longs interrogatoires.

Le 10 novembre dernier, mon fils a eu la typhoïde, une complication est survenue pour aggraver son état qui a nécessité son transfert immédiat pour une intervention chirurgicale. A cet effet, j'ai demandé l'autorisation pour l'accompagner à Blida. Cette demande est restée sans réponse. Il faut être un père de famille pour mesurer la profondeur de ma douleur quand l'autorisation d'accompagner mon fils à la vie ou à la mort m'a été refusée.

Et pour comble de malheurs, au moment où mon fils venait de subir cette grave opération un ordre d'éloignement nouveau à In Salah m'a été signifié parce que j'avais commis le crime d'écrire une lettre à M. le général De Gaulle le 11 octobre 1943 pour attirer son attention sur le malaise algérien.

Le 10 décembre dernier, jour de mon éloignement, je me trouvais seul avec mon enfant, car ma femme venait de partir pour Alger, pour des soins à elle et à ma petite fille âgée de 3 ans. C'est vous dire messieurs que ma présence auprès de lui était indispensable pour des soins qui nécessitaient quelques connaissances d'ordre médical. Devant cette situation aussi délicate, j'ai demandé l'ajournement de mon éloignement. Malgré cette considération légitime et médicale, j'ai dû abandonner mon fils dans cet état pour suivre la police qui m'a dirigé sur In Salah, et dès mon arrivée à ma nouvelle résidence, j'ai été enfermé dans une maison et gardé militairement avec interdiction de lire la presse et de correspondre librement avec ma famille.

Le 3 janvier 1944, j'ai été conduit à Alger sans que je sache le motif de mon retour. Et à ma descente de l'avion, j'ai été accueilli par M. le commissaire Touzon et deux policiers qui m'ont conduit au gouvernement général pour exprimer mes idées poli-

tiques devant la commission des réformes musulmanes sur les revendications du peuple algérien. Étant très fatigué ce jour-là par des voyages successifs et précipités, j'ai dû remettre mon audition au 15 janvier 1944 dont ci-joint un extrait de ma déclaration qui a été publiée par la presse du 18 courant.

Messieurs, telle est ma situation, et tels sont les chemins que j'ai traversés avant d'arriver à ma résidence actuelle de Reibell.

C'est vous dire messieurs, pourquoi je suis maintenu, toujours dans l'éloignement et soumis aux vexations indiquées plus haut. Je n'en vois pas personnellement la cause, sinon parce que je suis un Arabe et parce que j'ai osé, en ma qualité de président du Parti du peuple algérien, prendre la défense de huit millions d'Arabes que déclinent la faim, le froid, la maladie, l'expropriation et l'exploitation. Oui, je n'en vois pas d'autres raisons que celles-là, car voyez-vous messieurs, tous ceux, communistes, gaullistes et républicains qui étaient avec moi en prison et qui ont été condamnés par les mêmes lois que mes amis et moi, jouissent non seulement de leur liberté pleine et entière depuis dix mois passés, mais encore ils bénéficient actuellement de la liberté de presse, de réunions et d'associations.

Ce qui est très significatif et qui se passe de tout commentaire, c'est que les étrangers, qui ont été condamnés par les mêmes lois que nous, ont déjà bénéficié il y a longtemps de leur libération totale. Vous voyez, messieurs, que dans notre propre pays nous sommes traités et considérés inférieurs aux étrangers. Y a-t-il vraiment, messieurs, humiliation plus grande que celle-là.

En conséquence, je constate avec un regret amer que la démocratie, les droits de l'homme et du citoyen ne s'appliquent qu'aux Européens et que dans le domaine de la pratique ils ne sont pour les Arabes qu'un vain mot.

Veuillez agréer, messieurs les membres de la commission, l'expression de mes sentiments respectueux.

Reibell, ce jour 16 février 1944  
Signé : Messali Hadj en résidence forcée à Reibell.

(Archives partielles daïra Ksar Chellala)

(Source : mouvement national – Des hommes et des repères – Ed. Alpha 2013)

A. B.  
(\*) Journaliste-auteur

## FESTIVAL DE CANNES

# L'Américain Weinstein défend l'exception culturelle européenne à Cannes



**LE CÉLÈBRE PRODUCTEUR AMÉRICAIN HARVEY WEINSTEIN, QUI A NOTAMMENT DISTRIBUÉ «THE ARTIST» AUX ETATS-UNIS, A PRIS LA DÉFENSE LUNDI DE L'EXCEPTION CULTURELLE EN EUROPE AU FESTIVAL DE CANNES, GARANTE SELON LUI DE L'ORIGINALITÉ DES ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES, ONT RAPPORTÉ DES MÉDIAS.**

«L'exception culturelle encourage les réalisateurs à faire des films sur leur propre culture», a souligné M. Weinstein, lors d'une conférence sur le sujet organisée par le Centre national du cinéma (CNC). «Nous en avons besoin plus que jamais».

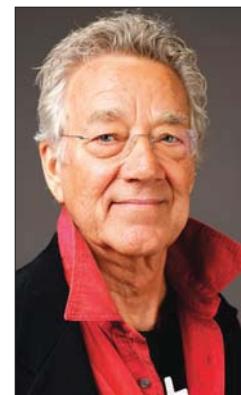
«Un grand succès se fait en marquant sa différence», a-t-il ajouté, rappelant qu'à un moment, en Italie, ils imitaient les films américains tout le temps». Mais «nous n'avons jamais acheté aucun de ces films, parce que nous les faisions mieux, et qu'il n'y avait pas de raison de faire deux fois la même chose».

Harvey Weinstein intervenait aux côtés de cinéastes européens, emmenés entre autres par le réalisateur français d'origine grecque Costa-Gavras, venu remettre à la ministre de la Culture française, Aurélie Filippetti, une pétition signée par plus de 5 000 professionnels pour exiger des chefs d'Etat européens l'exclusion du secteur de l'audiovisuel dans le projet d'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Europe. La Commission européenne a donné en mars son feu vert au lancement de négociations pour un accord de libre-échange avec les Etats-Unis,

incluant le secteur audiovisuel dans le mandat de négociations.

Or, alors que le mandat doit encore être adopté par les Etats membres de l'UE qui l'examineront le 14 juin, une bataille est menée pour s'opposer à ce que l'audiovisuel figure dans les négociations au nom du respect du principe de «l'exception culturelle», qui consiste à faire de la culture une exception dans les accords internationaux, et à permettre aux Etats de limiter le libre-échange dans ce secteur pour soutenir et promouvoir leurs œuvres.

APS



## MUSIQUE

# Le claviériste des Doors, Ray Manzarek, meurt à 74 ans en Allemagne

Le claviériste des Doors, Ray Manzarek, l'un des membres fondateurs du mythique groupe de rock emmené par Jim Morrison, est mort lundi en Allemagne des suites d'un cancer, selon un communiqué publié sur la page Facebook du groupe. Manzarek, qui s'est éteint à 74

ans, avait rencontré Morrison à Venice Beach, en Californie, avant de former avec lui le groupe connu pour de nombreux tubes comme «Riders on the storm» (1971). Manzarek avait reformé le groupe ces dernières années, malgré l'absence du leader charismatique, décédé en 1971.

## Exposition-vente de livres à El Tarf

Une exposition-vente de livres a été inaugurée, lundi à la maison de jeunes du chef-lieu de la wilaya d'El Tarf, attirant un grand nombre de jeunes lecteurs. Organisée par une maison d'édition privée, en coordination avec la direction de wilaya de la culture, à l'occasion de la célébration de la journée nationale de l'étudiant,

cette manifestation culturelle est forte d'un nombre considérable d'ouvrages traitant de thèmes très diversifiés, a-t-on constaté. Le hall de la maison de jeunes Ahmed-Betchine s'est avéré trop exigu pour contenir les nombreux visiteurs venus découvrir les nouveautés du monde du livre. Quelque 3 000 titres sont mis, jusqu'à la fin

de la semaine en cours, à la disposition d'un public assoiffé de lecture d'autant que la variété des thèmes est en mesure de répondre à tous les goûts. Rencontré à l'ouverture de cette exposition, Omar, un jeune lycéen, a fait part de son souhait de «s'approvisionner» en livres scientifiques en prévision des examens de fin d'année.

## M'SILA

**Les habitants de la commune d'Ouled Ady Lagbala réclament une polyclinique**

Mouad B.

Les habitants des 26 villages de la commune d'Ouled Ady Lagbala à une vingtaine de kilomètres du chef-lieu de wilaya de M'Sila, souhaitent vivement la réalisation d'une polyclinique au niveau de leur localité. Ceux-ci nous ont fait savoir que pour bénéficier des prestations médicales les plus élémentaires, ils sont toujours contraints de parcourir les 33 kilomètres qui les séparent du chef-lieu de la wilaya.

Selon certains villageois, la nécessité de réaliser un centre de santé qui sera doté d'un équipement et du personnel médical adéquat se fait sentir. De la sorte, les incessants déplacements vers des régions éloignées en quête de services médicaux, sans compter les frais consentis qui leur seront épargnés. La plupart des villageois sont de gens modestes aux revenus médiocres.

De son coté le directeur de l'Epsp d'Ouled Derradj, le docteur Amroun Nacereddine, a déclaré que la demande de ses habitants n'est pas logique puisque la polyclinique d'Ouled Derradj est à 5 kilomètres et celle de Barhoum à 15 kilomètres où toutes les commodités et les soins sont à leur disposition.

### Saisie de 35 fausses factures

Une belle opération policière a permis aux services de la brigade économique de la PJ de la sûreté de wilaya de M'Sila de mettre la main sur une bande criminelle spécialisée en falsification de facture de la Ccls de M'Sila. La semaine passée, deux individus répondant aux initiales de S.S., Z.H., âgés respectivement de 36 et 29 ans, ont été arrêtés par les policiers en possession de deux fausses factures. Ils ont avoué appartenir à une bande criminelle composée de trois individus.

Après l'arrestation de la troisième personne, L.L., 28 ans, principal fournisseur des fausses factures, la brigade de la PJ a procédé à la fouille de l'appartement qu'il occupait près du centre-ville. L'opération a permis la saisie de 33 autres fausses factures et du camion utilisé dans ce genre de combine. Notons que le préjudice est estimé à 139 millions de centimes. Présentés, en début de semaine, devant le magistrat instructeur près le tribunal de M'Sila, le principal faussaire, L.L., a été placé sous mandat de dépôt et les deux autres ont bénéficié des citations directes pour association de malfaiteurs et falsification de fausses factures.

## BECHAR

### Le tourisme, un axe principal de développement du Sud-ouest

Le tourisme constitue un axe principal de développement de la région du sud-ouest du pays, selon le Schéma d'aménagement de l'espace de programmation territoriale (Sept), présenté lundi à Béchar, lors d'une rencontre régionale.

Ce schéma compte faire de ce secteur l'un des moteurs du développement de l'espace de programmation territoriale du sud-ouest, et ce à travers la suggestion de la réalisation, au cours des prochaines 20 années, de 30 000 lits repartis à travers tout l'espace de programmation territoriale de ce Sept qui comprend les wilayas de Béchar, Tindouf et Adrar.

Les concepteurs du Sept présentent le tourisme comme «un secteur d'avenir», d'où la nécessité de préparer dès aujourd'hui le terrain pour faire du sud-ouest une destination compétitive sur le plan international.

La réalisation au cours des 10 prochaines années d'une capacité de 14 000 lits, est une échéance qui permet aux centres urbains de la région de s'affirmer et de s'équiper davantage avant d'atteindre, en 20 ans, une capacité totale de 29 500 lits, ce qui va engendrer la création de 12 000 emplois directs et 42 000 emplois indirects,

## MILA

### «La mosquée de Sidi-Ghanem est la plus ancienne d'Afrique»

Un chercheur du Centre national de recherches pré-historiques, anthropologiques et historiques (Cnerpah), le Dr Hocine Taoutaou, a affirmé, lundi à Mila, que des données chronologiques fiables confirment que la mosquée Sidi Ghanem, à Mila, est la plus ancienne d'Afrique.

Intervenant lors d'un colloque national consacré à la mosquée «Abou El Mouhadjer Dinar» (en référence à l'un des Compagnons du Prophète Mohamed, Qsssl), connue sous le nom de «Mosquée de Sidi-Ghanem», le Dr Taoutaou a souligné que la construction de cet édifice remonte au 8<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne.

«C'était, à l'origine, une modeste construction, reconstruite, selon le voyageur Abou Obeid el Bekri (1028-1094) sans qu'il n'y ait eu de changements notables dans sa conception originelle pendant les périodes turque et française», a-t-il précisé en déplorant que ce monument historique mis au jour en 1968, n'aït pu bénéficier d'études qu'il mérite.

Ce colloque organisé par la direction des Affaires religieuses vise «à donner à



La mosquée de Sidi-Ghanem à Mila

cette mosquée l'importance qu'elle mérite, en répondant aux questions que se posent les hommes du culte, les historiens et les archéologues», soulignent les organisateurs. De son côté, M. Ismaïl Samâï, professeur d'histoire et de civilisation musulmane à l'Université Emir-Abdelkader de Constantine, a indiqué que le choix de Mila, qualifiée de «deuxième Carthage» par Abou El Mouhadjer Dinar, était motivé par des considérations économiques en prévision de la poursuite des Fouathate qui le conduiront jusqu'à Tlemcen.

Pour sa part, M. Allaoua Amara, de la

faculté des Lettres et des sciences islamiques de Constantine, intervenant sur le thème «Abou el Mouhadjer Dinar, entre les récits arabes et les lectures orientalistes... images et perspectives», a récusé la thèse selon laquelle la mosquée daterait de l'époque d'Abou El Mouhadjer Dinar, estimant qu'«il n'y a pas lieu d'effacer le nom de Sidi-Ghanem». D'autres débats autour de cette mosquée datant de plusieurs siècles, marqueront la deuxième journée du colloque, demain mardi, animés par des spécialistes en histoire, en archéologie et en sciences islamiques.

## KHENCHELA

### Ouverture d'un marché de gros des fruits et légumes

Un marché de gros des fruits et légumes a ouvert ses portes, dimanche à N'sigha (Khencela), à la grande satisfaction des commerçants et des citoyens, a-t-on appris, lundi, auprès de la direction du Commerce.

Réalisé dans la commune de N'sigha en raison du manque de foncier industriel au chef-lieu de wilaya, cet espace commercial, premier du genre dans la wilaya, sera géré par l'Assemblée populaire communal (APC) pour une période d'une année avant d'être concédé à des commerçants privés, a précisé la même source.

Les travaux de réalisation de cette infrastructure, inscrit au titre du programme spécial de développement des Hauts-Plateaux, ont enregistré, depuis 2009, un «important retard» dû, essentiellement, à des «réévaluations financières», selon la direction du Commerce. Erigé sur une superficie de deux

hectares, cet espace dispose de 32 locaux commerciaux et de toutes les commodités nécessaires à l'instar d'allées et de quais pour camions, d'un restaurant, d'une cafétéria et d'un vaste parking, a-t-on ajouté. Ce marché, selon la même source, est appelé à approvisionner les marchés de détails de la wilaya, à favoriser un meilleur contrôle des pratiques commerciales, à éliminer les marchés parallèles et à mettre un terme à la spéculation souvent observée sur le marché des fruits et légumes. La wilaya de Khencela sera également dotée «avant la fin de l'année 2013», d'un second marché de gros des fruits et légumes, en réalisation à Oglat El Baâra, dans la région saharienne du sud de Khencela.

Près de 200 locaux commerciaux et un centre commercial sont également en voie de lancement dans la périphérie de la ville de Khencela, a-t-on encore ajouté de même source.

a-t-on signalé lors de cette rencontre régionale. Une durée de 20 ans permet de construire un produit et d'affirmer une destination Algérie, avec son Sahara qui possède un produit concurrentiel de taille, selon les explications fournies.

La tendance touristique mondiale actuelle est à la recherche de produits d'exception, d'un tourisme de qualité, et de destinations uniques avec des concepts tournant autour de l'écologie et du respect des traditions et des cultures, a-t-on souligné. Trois bassins touristiques majeurs et trois pôles touristiques importants sont proposés à cet effet par le Sept du sud-ouest.

Il s'agit de celui d'Adrar et Timimoun avec chacune une capacité de 5 000 lits et celui de Béchar avec une capacité de 3 000 lits. A terme, la région du Touat pourra disposer d'une capacité de 12 500 lits, tandis que celles du Gourara et de Bechar auront des nouvelles capacités d'accueil de 9 500 lits et 6 700 lits respectivement.

Pour la promotion et le développement de ce secteur attractif, le Sept recommande la réalisation de projets touristiques dans un souci de durabilité et de préservation de l'environnement, avec des équipements et des ani-

mations peu consommateurs d'eau. Il préconise aussi que de faire en sorte que le modèle des opérations touristiques dépendent du potentiel touristique de chaque zone qui doit disposer d'une offre touristique spécifique, de la préservation des spécificités architecturales, culturelles et sociales ainsi que des écosystèmes par le recours à des équipements adaptés (énergie solaire et éoliennes).

Des périmètres de protection devront être généralisés sur les vallées et les oasis, afin de soumettre les nouvelles constructions à des contraintes garantissant leur intégration dans le site récepteur, est-il aussi recommandé.

La diversification des zones et circuits touristiques, la création de nouvelles routes et autres bretelles permettant à la fois la découverte de zones encore méconnues par les touristes et la répartition des touristes ainsi que les retombées économiques sur l'ensemble du sud-ouest, sont les autres recommandations du Sept dont l'élaboration s'est faite sous l'égide du ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et de la Ville.

APS

## SAMIR VIOLE SA BELLE-SŒUR DE DIX ANS 5 ans pour abus sur une fillette

A. Ferrag

**En ce mois mai 2013, le tribunal criminel a eu à prononcer le verdict d'un homme poursuivi pour viol sur une fillette d'une dizaine d'années. Dans le box des accusés, Samir, 38 ans, ouvrier, repris de justice, fixe les membres de la cour d'un air désabusé.**

-Qu'avez-vous derrière la tête en vous en prenant à votre petite belle-sœur ?

-M. le président, je vous jure que je n'ai jamais approché un enfant en nourrissant de mauvaises intentions à son égard.

-Vous avez pourtant violé la petite Souad. Allez-vous encore nier longtemps ce fait ?

-C'est faux ! Je n'ai fait aucun mal à ma petite belle-sœur.

-Pourquoi votre beau-frère a-t-il porté plainte contre vous pour attentat à la pudeur sur la personne de sa petite sœur ?

-M. le président, les relations entre mon beau-frère et moi se dégradent chaque jour davantage. Il ne m'a jamais porté dans son cœur. Il est tellement mauvais et rancunier qu'il n'a pas hésité à monter cette histoire de toutes pièces afin de me mettre derrière les barreaux. Je jure que je suis innocent !

L'accusé, très à l'aise dans sa dé-



claration, se tourne vers l'assistance et répète comme une leçon apprise sur le bout des doigts !

-Je jure que je suis innocent !

Les faits remontent à la fin du mois d'avril 2011. Le beau-frère du mis en cause se rapproche des services de police, fou de rage.

-Ma petite sœur, Souad âgée de 10 ans, a été violée par un proche, Samir. Arrêté, Samir nie, bien entendu, les faits qui lui sont reprochés :

-Mon beau-frère est fou ! Il raconte n'importe quoi ! C'est ce qu'il continuera de dire le jour du procès. Je regrette que mon beau-frère en soit arrivé à m'accuser d'un acte aussi immonde.

La vengeance et la rancune l'aveuglent. Lorsque la cour s'adresse à Souad, âgée aujourd'hui de 12 ans, elle le fait avec beaucoup de délicatesse :

-Mon oncle Samir s'en est-il pris à toi, oui ou non ?

-Non, non monsieur le président, tonton Samir ne m'a jamais fait de mal. Hélas pour l'accusé, la petite Souad, perturbée et tremblante, revient sans cesse sur ses déclarations !

-Si monsieur le président, il a tenté de me violer il m'a fait du mal.

Le procureur général dresse un réquisitoire à l'encontre du mis en cause !

Je requiers une peine de dix ans de prison ferme. C'est très grave de s'en prendre à l'innocence d'un enfant !

L'avocat de la défense sollicite l'application des articles ayant trait aux circonstances atténuantes :

-Mon client fait l'objet d'un règlement de comptes.

La cour se retire afin de délibérer et revient avec son verdict : Samir est condamné à 5 ans de prison ferme pour attentat à la pudeur sur mineure.

## GUELMA : UN BUS SE PRÉCIPITE DANS L'OUED SEYBOUSE

### 1 mort et 20 blessés dont 2 gravement atteints

Une personne a trouvé la mort, lundi après-midi, et 20 autres ont été blessées, dont 2 gravement atteintes, après que le bus à bord duquel ils voyageaient entre Guelma et Bouchegouf s'est renversé avant de se précipiter, 30 m plus bas, dans l'oued Seybouse, a-t-on appris de la protection civile.

Le conducteur du bus assurant la ligne Guelma-Bouchegouf a perdu le contrôle du véhicule qui s'est renversé après avoir percuté une voiture légère sur la route nationale n°20, au lieu-dit Rasfa, à 10 km à l'Est de Guelma, au cœur d'une zone parsemée de virages dangereux, a précisé

le commandant Abdelouahab Tafia, directeur de la protection civile de la wilaya de Guelma.

Les victimes, toutes passagères du véhicule de transport en commun, ont été évacuées vers des structures sanitaires de la région, en l'occurrence l'hôpital du Dr Okbi, à Guelma et la polyclinique de Boumaâra-Ahmed, une localité située non loin de Bouchegouf.

Les services de la Protection civile ont dépêché, aussitôt après l'accident, quatre ambulances, plusieurs camions de secours et une équipe de plongeurs, a encore indiqué M. Tafia.

## TORNADE AU SUD DES ETATS-UNIS

### Au moins 51 morts (nouveau bilan)

Une puissante tornade, avec des vents allant jusqu'à 320 km/h, a semé la destruction lundi dans la banlieue d'Oklahoma City (sud des Etats-Unis), faisant au moins 51 morts, de nombreux blessés et ravageant des centaines de bâtiments dont deux écoles.

Au moins 51 personnes sont mortes après la tornade qui a ravagé lundi Moore, une ville de 55 000 habitants de la banlieue d'Oklahoma City (sud des Etats-Unis), indiqué un responsable médical de cette ville cité par les médias. Au moins 7 enfants sont morts dans l'effondrement d'une école élémentaire - Plaza Towers - et 24 personnes y étaient portées disparues, selon la chaîne locale KFOR.

Une autre école élémentaire Briarwood a été touchée mais aucune victime recensée, affirme encore cette télévision. La gouverneure de l'Etat d'Oklahoma, Mary Fallin, qui a tenu en fin de journée une conférence de presse, n'a pas donné de bilan précis

mais a parlé de «morts et de nombreux blessés».

La tornade faisait à son plus fort jusqu'à trois km de large. La météo nationale a évalué la tornade à une force EF-4, l'échelle de grandeur pour les tornades, ce qui implique une vitesse de vents comprise entre 260 à 320 km/h.

Une course contre la montre s'est engagée pour essayer de retrouver avant la nuit le maximum de rescapés sous les décombres, ainsi que des corps éventuels, a ajouté Mme Fallin. Des chiens spécialisés sont sur place.

Les «recherches se poursuivront toute la nuit», a ajouté Jerry Stilling, chef de la police de la ville. Le président Barack Obama a appelé la gouverneure pour activer l'aide fédérale. De l'aide a également été offerte par les Etats environnants. Les chaînes de télévision locale avaient montré toute l'après-midi des dizaines de membres des secours fouillant no-

tamment les débris de l'école élémentaire Plaza Towers, d'où des enfants en vie avaient été extirpés, sous l'œil de parents angoissés, tenus à distance par les équipes de secours.

La télévision locale, à partir d'un hélicoptère, avait montré des maisons sur des dizaines d'hectares totalement détruites, avec des empilements de dizaines de voitures, des hangars jetés à terre, des murs effondrés et des personnes errant dans les débris. Au moins un incendie a été signalé.

Le centre médical de la ville a été évacué, selon un porte-parole interrogé par CNN et tous les patients transportés vers d'autres hôpitaux. La garde nationale a été appelée.

Selon la chaîne News9, des abris d'urgence ont été installés dans la ville D'Okahoma City, notamment dans des églises et les appels aux dons se multipliaient sur les réseaux sociaux.

APS

## SELON LA DGSN

### 08 individus arrêtés pour consommation de drogue

Lors d'une opération de contrôle et de surveillance menée durant la nuit de dimanche à lundi par les services de la Sécurité de wilaya de Sétif, 08 personnes ont été arrêtées par les éléments de la sûreté nationale en flagrant délit de consommation de drogue et d'alcool à travers les différents quartiers de la wilaya de Sétif, a indiqué un communiqué de la cellule de communication de la Dgns. Cette opération qui intervient dans le cadre de la lutte contre le trafic et la consommation illicite de stupéfiants s'est soldée par l'interpellation de 08 individus et la saisie de 27 grammes de cannabis ainsi que de 06 comprimés psychotropes. Après formalisation de la procédure judiciaire et l'identification de certains individus qui n'avaient pas de papiers d'identité sur eux lors de leur arrestation, les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République qui a ordonné la mise en détention provisoire de 06 individus tandis qu'un autre a bénéficié d'une citation directe à comparaître et le dernier d'une remise en liberté provisoire.

### 500 bouteilles de boissons alcoolisées saisies par la police

Intervenant dans le cadre de la lutte contre le phénomène de vente illicite de boissons alcoolisées sur la voie publique, les éléments de la Bmpj de la sûreté de wilaya de Sétif, ont procédé dernièrement à la saisie de 500 bouteilles de boissons alcoolisées lors de l'interception d'un véhicule. Suite à une patrouille effectuée par les éléments de la Sûreté nationale au niveau des espaces et des points connus pour être fréquentés par certains individus pour la consommation d'alcool, un véhicule à bord duquel se trouvait un individu suspect a attiré l'attention des policiers qui ont décidé de procéder à son contrôle. Lors de la fouille les policiers ont découvert 500 bouteilles de boissons alcoolisées de différentes marques, sans factures, dissimulé à l'intérieur du coffre de la voiture. Le mis en cause dans cette affaire a été interpellé et présenté devant le procureur de la République de Sétif qui a ordonné sa mise en détention provisoire.

### Arrestation d'un faussaire dans la ville de «Guidjel»

Dans le cadre de la lutte contre le trafic de véhicules, les éléments de la sûreté de Guidjel ont arrêté dernièrement un individu circulant à bord d'une voiture de marque Volkswagen Golf dont les papiers et le numéro de châssis ont été falsifiés. Repéré au niveau de la ville de Guidjel, le véhicule dont les plaques d'immatriculation ne concordaient pas, a suscité les soupçons des policiers qui ont décidé d'émettre un bulletin de recherche pour procéder à son contrôle. Intercepté, le véhicule qui a fait l'objet d'une vérification minutieuse s'est avéré être enregistré sous un faux nom et le numéro de son enregistrement correspondait à celui d'un autre véhicule de marque Renault Clio appartenant à un autre citoyen. L'enquête a par ailleurs révélé que les sceaux, les signatures ainsi que l'identité mentionnée sur la carte grise étaient fausses. Suite à ces éléments, l'individu a été présenté devant le procureur de la République qui a ordonné sa mise en détention provisoire pour faux et usage de faux dans les documents administratifs et contrefaçon de signature et de sceaux de l'État.

## AFRIQUE DU SUD

### 3 personnes tuées dans un incendie

Trois personnes ont été tuées dans un incendie survenu lundi dans la périphérie de la localité de Phomolong, rapporte l'agence de presse sud-africaine (Sapa). Deux femmes et un jeune garçon de trois ans ont succombé à leurs blessures quand leur maison à ossature de bois a pris feu, précise la même source, relevant qu'un court-circuit serait à l'origine de ce sinistre. Dans la nuit de dimanche à lundi, un grand incendie a ravagé 200 baraquas situées dans un bidonville à Durban, rappelle Sapa, précisant que 2 000 personnes sont retrouvées sans abri.

## Programme du mercredi 22 Mai 2013



08h00 : bonjour d'Algérie (direct)  
09h30 : dar da meziane 1 (17) rediff  
10h00 : ibda'at (05)  
10h30 : bouhairet e'chabout (07)  
11h00 : expression livre "rediff"  
12h00 : journal en français+météo  
12h25 : oua yabqa el hobb (49)  
13h40 : national géographique (07)  
14h35 : el ghoufrane (10)  
15h15 : chelate el moughamirine  
16h15 : sebaq el madjarate (37)  
16h40 : il était mille fois n°18  
17h00 : actu-elle  
18h00 : journal en amazigh  
18h20 : dar da meziane (18)  
18h45 : martyrs de la guillotine  
19h00 : journal en français+météo  
19h30 : algérie, génies des lieux 'tamaras-set II'  
20h00 : journal en arabe  
20h45 : switchers (06)  
21h05 : rendez-vous de l'économie  
22h00 : la maison de bernarda alba  
23h25 : festival djemila  
ooohoo : journal en arabe



05h45 Magazine TFou  
09h55 Série Mon histoire vraie  
10h55 Magazine Petits plats en équilibre  
10h55 Magazine Petits plats en équilibre  
11h00 Jeu Les douze coups de midi  
11h50 Magazine L'affiche du jour  
12h00 Journal  
12h40 Magazine Petits plats en équilibre  
12h50 Météo  
12h55 Série Section de recherches  
13h55 Telefilm Alice Nevers, le juge est une femme  
15h35 Divertissement Quatre mariages pour une lune de miel  
16h25 Jeu Bienvenue chez nous  
17h20 Jeu Une famille en or  
18h05 Jeu Money Drop  
18h50 Série Nos chers voisins  
18h55 Météo  
19h00 Journal  
19h30 Magazine Mon assiette santé  
19h33 Magazine Instants d'émotion  
19h35 Météo  
19h40 Divertissement Après le 20h, c'est Canteloup  
19h50 Série Grey's AnatomyInédit  
20h35 Série Grey's Anatomy  
21h25 Série Revenge



06h10 Magazine Télématin (suite)  
07h10 Magazine Télématin (suite)  
08h05 Magazine Dans quelle éta-gère  
08h10 Série Des jours et des vies  
08h35 Série Amour, gloire et beauté  
08h55 Magazine C'est au programme  
09h50 Météo outremer  
10h00 Jeu Motus  
10h30 Jeu Les Z'amours  
11h00 Jeu Tout le monde veut prendre sa place  
11h55 Météo 2  
12h00 Journal  
12h50 Météo 2  
12h52 Magazine Consomag  
12h55 Magazine Toute une histoire  
14h40 Comment ça va bien !  
15h50 Magazine Côté Match  
15h55 Magazine Le jour où tout a basculé  
16h20 Magazine Par amour  
16h45 Divertissement CD'aujourd'hui  
16h50 Divertissement On n'demande qu'à en rire  
17h45 Jeu Mot de passe  
18h25 Météo 2  
18h30 Jeu N'oubliez pas les paroles  
19h00 Journal  
19h40 Jeu Tirage du Loto  
19h43 40 ans d'histoires à Roland-Garros  
19h44 Météo 2

19h45 Série DétectivesInédit  
20h25 Série Détectives  
21h14 Magazine Eclats de Croisette  
21h15 Magazine La parenthèse inattendue



06h50 Dessin animéGarfield & Cie  
07h50 Série Nos voisins les Marsupilamis  
09h00 Série Ben 10 : Omaverse  
09h25 Jeunesse Comment dessiner ?  
09h30 Jeunesse C'est bon !  
09h35 Edition de l'outre-mer  
09h45 Magazine Consomag  
09h50 Magazine Midi en France  
10h55 Météo  
11h00 12/13 : Journal  
11h55 Magazine Météo à la carte  
12h50 Magazine Si près de chez vous  
13h15 Magazine Si près de chez vous  
13h45 Jeu Keno  
13h55 Magazine Questions au gouvernement  
15h10 Jeu Des chiffres et des lettres  
15h50 Jeu Harry  
16h20 Magazine Un livre, un jour  
16h30 Jeu Slam  
17h10 Jeu Questions pour un champion  
17h55 Magazine Objectif indépendance  
18h00/19/20 : Journal  
18h58 Météo  
19h00 Magazine Tout le sport  
19h10 Et si on changeait le monde  
19h15 Série Plus belle la vie  
19h40 Documentaire Printemps arabes, la confiscationInédit  
20h55 Documentaire La Confrérie, enquête sur les Frères musulmans  
22h15 Météo  
22h18 Magazine Parlons passion  
22h20 Grand Soir 3



05h55 Magazine La matinale  
07h15 FilmFantômes et compagnie  
08h50 Série Gorg et Lala  
08h55 Documentaire Planète dinosaures  
09h25 Magazine Le supplément  
10h00 FilmLes papas du dimanche  
11h30 Divertissement Les Guignols de l'info  
11h40 DiversCannes Electric 2013  
11h45 Magazine La nouvelle édition  
12h55 DiversCannes 2013  
13h00 FilmMargin Call  
14h45 Magazine L'effet papillon  
15h15 FilmJack et Julie  
16h45 Série Workingirls  
17h00 Magazine La nouvelle édition du soir  
17h40 DiversCannes 2013  
17h45 Le JT  
18h05 DiversCannes Electric 2013  
18h10 Magazine Le grand journal  
18h35 Jeu Un dîner presque parfait  
17h45 Magazine 100 % mag  
18h40 Météo  
18h45 Le 19-45  
19h05 Magazine Le grand journal, la suite  
19h30 Divertissement Le petit journal  
19h55 Film Le grand soirInédit  
21h30 FilmJournal de France



06h55 Jake et les pirates du pays imaginaire  
07h20 Série Les p'tits diables  
07h45 Série Le Petit Spirou  
08h05 Météo  
08h10 Magazine M6 boutique  
09h05 Météo  
09h10 Magazine C'est ma vie  
10h00 Série Desperate Housewives  
11h40 Météo  
11h45 Le 12.45  
12h05 Série Scènes de ménages  
12h40 Météo  
12h45 Telefilm La pire semaine de ma vie  
14h40 Telefilm La pire semaine de ma vie  
21h05 Série Scènes de ménages  
21h50 Pékin express, le coffre mauditInédit  
22h00 Pékin express : ils ne vous ont pas tout dit

## La sélection

19h50

## Grey's Anatomy



## Résumé

Teddy fait confiance à ses pairs lorsqu'Henry est admis au bloc opératoire pour y subir une lourde opération chirurgicale. Pendant ce temps, elle s'occupe d'un autre patient. Meredith et Derek reçoivent enfin les nouvelles de Zola qu'ils attendaient depuis si longtemps. Parallèlement, Callie et Jackson craignent de devenir la cible de critiques, car leur patient souffre de complications post-opératoires qui mettent sa survie en péril. Meredith et Alex, eux, sont envoyés dans un autre hôpital pour prendre en charge un nouveau-né malade. Ils se retrouvent dans une situation périlleuse et voient leurs vies menacées...



19h45

## Détectives



## Résumé

Dans la famille Roche, on est détective privé de père en fils. Philippe, qui a repris l'agence fondée par son père, a transmis le goût pour la filature et l'espionnage à ses propres enfants. Justicier dans l'âme et enquêteur de talent, le quadragénaire n'a pas le même don pour la comptabilité : l'entreprise familiale est en faillite. Son père lui impose alors une associée aux méthodes tout à fait différentes des siennes. C'est une certaine Nora, ancienne de la DGSE spécialisée dans l'espionnage industriel, qui s'installe dans ses bureaux. Mais le courant passe difficilement et leur association pourrait vite tourner au désastre...



19h40

## Printemps arabes, la confiscation



## Résumé

Le 17 décembre 2010, un vendeur ambulant s'immole à Sidi Bouzid, en Tunisie. Son geste désespéré est l'étincelle du Printemps arabe. Elle a allumé la révolte de peuples opprimés dont le monde a suivi, fasciné, la révolution 2.0. Ben Ali en Tunisie, puis Moubarak en Égypte sont chassés du pouvoir. En Libye, une traque impitoyable débute, qui conduit à la mort de Kadhafi. En Syrie, la vague révolutionnaire se transforme en guerre civile dévastatrice, qui oppose Bachar el-Assad aux combattants de l'Armée syrienne libre. En destituant ainsi leurs dictateurs, les jeunes rebelles pensaient avoir gagné la liberté et la démocratie.



19h55

## Le grand soir



## Résumé

Une famille tient un restaurant, «La Pataterie», implanté dans une zone commerciale. Les parents, Marie-Annick et René, s'en occupent au quotidien. Le fils ainé, Not, vit en marge de la société. Il est considéré comme le plus vieux punk à chiens d'Europe. De son côté, Jean-Pierre, l'autre frère, est vendeur dans un magasin de grande distribution de literie. Mais celui-ci, qui vient d'être licencié, vit très mal la situation. Après avoir tenté de s'immoler avec de l'essence dans un supermarché, il retrouve Not, qui lui coupe les cheveux et bouscule ses habitudes. Les deux frères commencent une révolution avec leurs parents, mais à leur manière...



19h50

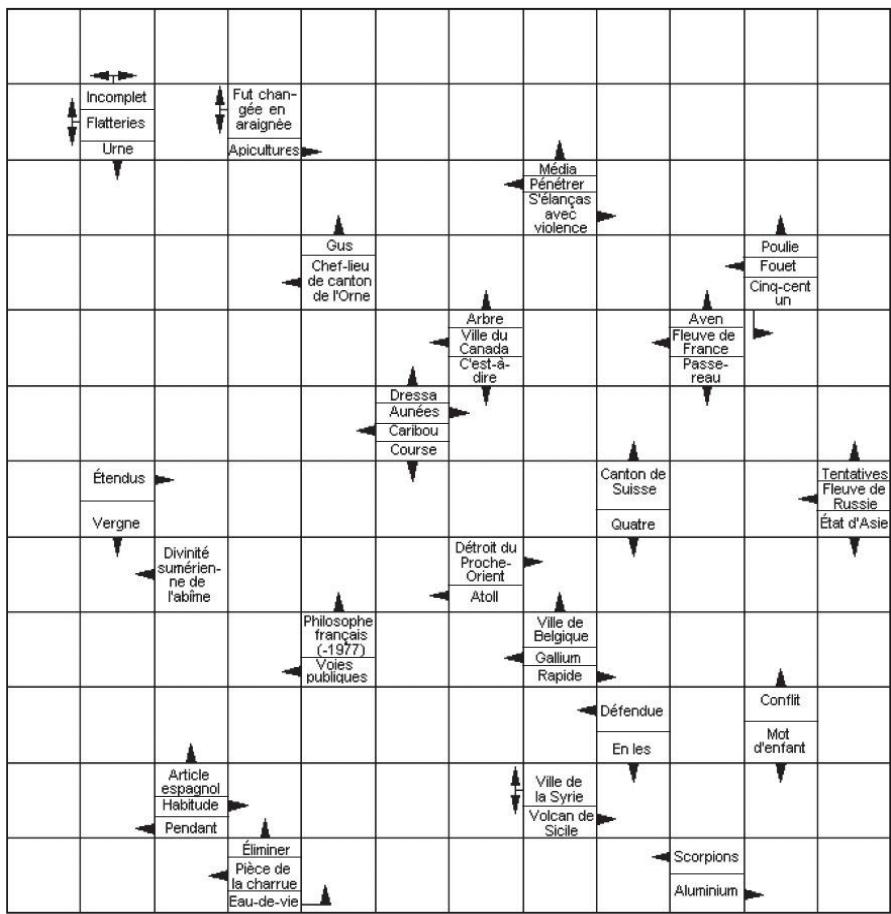
## Pékin express, le coffre maudit



## Résumé

Pour cette huitième étape, les cinq équipes toujours en compétition font leur arrivée dans la deuxième plus grande ville du monde, Mexico City. Cette fois-ci, c'est Armelle qui chemine au côté des candidats désignés, dans le rôle du passager mystère. La comédienne et humoriste tentera de détendre l'atmosphère, électrique. Car cette fois-ci, les candidats se battront pour éviter l'élimination aux portes des Etats-Unis. Epreuve sur les pittoresques bateaux du quartier de Xochimilco, tête-à-tête avec des vachettes ou encore matches de catch masqué, les candidats se souviendront longtemps de leur passage à Mexico.

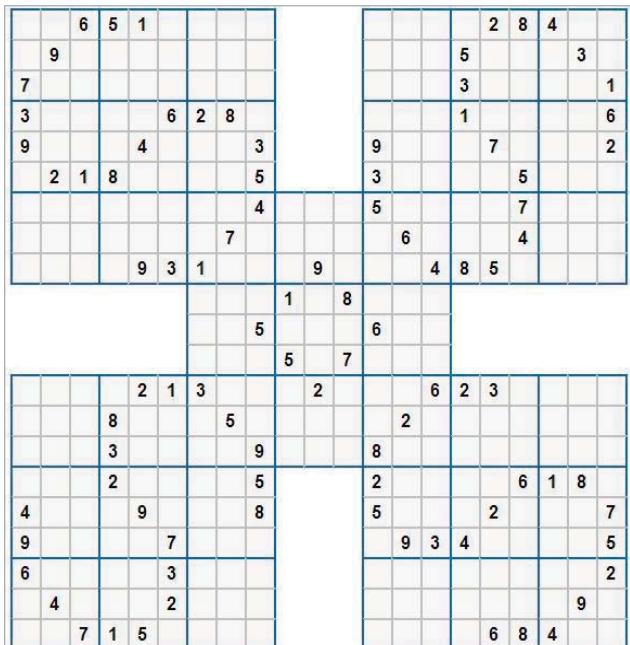
## Mots fléchés n°278



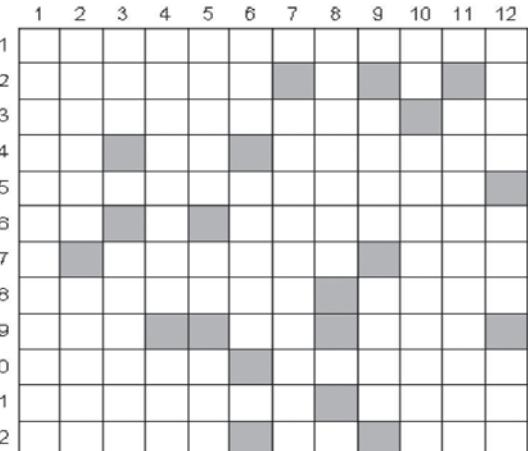
## Samouraï-sudoku n°278

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standards du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



## Mots croisés n°278



## Horizontalement:

- Qui constitue une répétition de mots
- Gifles
- Étude scientifique des relations entre les personnes et les machines - Interjection
- Note - Radon - Attachement sexuel au parent de sexe opposé
- Qui répand une odeur en général agréable
- Ut - Victoire de Montgomery sur les forces germano-italiennes (Egypte-1942)
- Anéanti - Fonds monétaire international
- Chef-lieu de la Guyane française - Conjonction
- Pièce de bois d'un navire - Chaussette - Peu élevé
- Écrivain irlandais - Jour de repos
- Trou pratiqué dans un outil - Chef-lieu de des Pyrénées-Orientales
- Flatterie - Conjonction - Et cetera

## Verticalement:

- Reptile volant
- Station balnéaire d'Espagne - Grand-père
- Unité de mesure de travail-Alternateur
- Écoulement par l'oreille - Travail d'intérêt général
- Non - Manganèse - Homme politique français
- Volcan du Japon - Petits de la biche
- Douces et agréables au toucher
- Choisirai
- Fromage de Hollande - Prêtre séculier
- Quantité suffisante - Indicible
- Donnant le rendement optimal
- Aïche - Femme de lettres américaine - Tonne

SELON LE DÉLÉGUÉ DU L'IPC, LE TUNISIEN TAREK SOUEI :

# «L'Algérie peut organiser une compétition internationale de grande envergure»

L'Algérie a les moyens et les capacités pour abriter une compétition de dimension internationale en athlétisme handisport, selon le délégué du Comité paralympique international (IPC), le Tunisien Tarek Souei, désigné pour superviser et homologuer le Championnat d'Algérie «Open» d'athlétisme, clos samedi au stade annexe du Complexe olympique à Alger.

«La réussite du championnat d'Algérie d'athlétisme handisport, marqué par la réalisation d'une dizaine de performances mondiales, dénote la capacité humaine et matérielle indéniable de l'Algérie à postuler à abriter une compétition d'envergure internationale», a déclaré l'expert et délégué de l'IPC, qui a tenu à féliciter le comité d'organisation pour le travail réalisé.

Le championnat d'Algérie «Open» d'athlétisme handisport avait réuni, quelque 400 athlètes (garçons et filles) dont quatre Tunisiens et deux Jordaniens. Il a été, durant trois jours de compétition, caractérisé par la réalisation de plusieurs performances mondiales, un record d'Afrique et une quarantaine de minima de participation au prochain Mondial de Lyon (France), réalisés.

«On ne peut que se féliciter de ses performances, réalisées également grâce à la bonne maîtrise de l'aspect technique par les officiels de la compétition et grâce au travail minutieux des cadres de la fédéra-



tion», a expliqué le représentant de l'instance paralympique internationale. Néanmoins, les résultats et minima enregistrés devront attendre leur homologation par la commission spécialisée de l'IPC, avant leur inscription sur la liste des performances de l'année 2013 de l'instance mondiale.

«Il faut savoir que chaque bonne performance et record donne à l'athlète le droit de prendre part au prochain mondial. Pour cela, chaque athlète tenait à assurer sa place au prochain mondial, et améliorer sa performance personnelle», a indiqué

M. Tarek Souei. La participation de l'élite algérienne dont le niveau international est «mondialement reconnu», a rehaussé le niveau du championnat d'Algérie et ont donné un cachet particulier à la compétition, suivie par quelques personnalités sportives nationales.

Interrogé sur les capacités de l'Algérie à organiser une compétition internationale de grand niveau, le délégué de l'IPC, Tarek Souei, a reconnu que la participation record d'athlètes au championnat d'Algérie, doit amener les responsables de la Fédération algérienne handisport (FAH), à réfléchir sur la possibilité d'organiser un meeting international, qui intervient après le national. «Le Comité paralympique international (IPC) a lancé pour la première

fois dans l'histoire du handisport, des meetings du grand Prix international, confiés à des pays qui ont pris le label de l'IPC. L'Algérie peut s'inscrire dans ce contexte et faire une demande officielle afin de pouvoir abriter un meeting international qui drainera la grande foule», a conseillé M. Souei.

Pour cela, l'expert international a souligné que la condition sine qua non pour une bonne organisation, sera de programmer le meeting plusieurs mois à l'avance, choisir la bonne période afin de permettre aux pays étrangers de l'inscrire dans leur calendrier annuel.

«Je crois que la faible présence d'étrangers à Alger est due surtout, à l'annonce tardive de la tenue du rendez-vous.

Je pense que la meilleure façon d'éviter cette défection à l'avenir, est d'organiser un championnat national, ouvert à un plus grand nombre d'athlètes algériens, et le faire suivre par un meeting international, reconnu par l'IPC et qui sera destiné à l'élite algérienne et une participation étrangère massive», a souhaité l'expert international.

Pour ce faire, la préparation d'un tel rendez-vous sportif doit être minutieusement étudiée et préparer à l'avance, selon un cahier des charges bien élaboré. «Nous voulons organiser ce genre d'événement grandiose. Nous avons, pour cela, les moyens humains et matériels. Mais nous aurons besoin de l'aval du ministère de la Jeunesse et des Sports et surtout de son soutien. Nous saurons relever le défi», a conclu le président de la FAH, M. Rachid Haddad.

## COURSE NATIONALE DE SKIKDA 110 coureurs annoncés

La course nationale sur route de Skikda aura lieu les 23 et 24 mai avec la participation de 110 coureurs représentant les différentes ligues de wilaya, indique lundi un communiqué de la Fédération algérienne de cyclisme (FAC).

Organisée par la Fédération algérienne de cyclisme (FAC) en collaboration avec la ligue de Skikda, cette compétition coïncide cette année avec la célébration de la traditionnelle fête de la fraise à Skikda.

Cent-dix coureurs dont 60 représentant la catégorie senior disputeront les deux étapes prévues, respectivement, sur une distance de 95 et 100 km, alors que le vainqueur de la course recevra une récompense financière de l'ordre de 235 000 DA.

### LES ÉTAPES:

-23 mai : Hôtel de ville de Skikda-Place 1<sup>er</sup>-Novembre 1954 (95 km).  
-24 mai : Hôtel de ville de Skikda-Les Allées (100 km).



## MONDIAL-2013 DES U21 DE HANDBALL Programme de préparation chargé pour la sélection tunisienne

La sélection tunisienne de handball des moins de 21 ans (U21) bénéficiera d'une série de stages et de matches de préparation en vue du Mondial-2013 de la catégorie qui aura lieu du 14 au 29 juillet en Bosnie-Herzégovine, a rapporté mardi la presse locale.

Les Tunisiens entameront leur préparation avec deux stages à Nabeul, du 5 au 9 juin puis du 13 au 20 du même mois, avant de se rendre au Qatar pour prendre part à un tournoi international du 22 au 27 juin aux côtés des sélections du Qatar, de Serbie et de Slovénie.

Deux autres stages sont au programme de préparation de l'équipe tunisienne à Tunis, du 30 juin au 8 juillet ponctué de deux matches amicaux face à la France, puis les 11 et 12 juillet.

Lors du premier tour de ce championnat du Monde, la Tunisie évoluera dans le groupe A aux côtés de la France, de la Russie, du Danemark, de l'Angola et de la Serbie.

L'Algérie jouera, elle, dans le groupe B, domicilié à Ljubuski (170 km de la capitale Sarajevo), en compagnie de l'Allemagne, de la Croatie, de la Suisse, du Qatar et des Pays-Bas.

### Solution Samurai-sudoku N°277

4	1	8	3	9	2	7	5	6
6	5	2	4	7	1	9	3	8
7	9	3	5	8	6	2	4	1
2	3	1	6	5	8	4	9	7
9	4	5	2	1	7	8	6	3
8	6	7	9	3	4	1	2	5
5	7	6	8	4	9	3	1	2
3	8	4	1	2	5	6	7	9
1	2	9	7	6	3	5	8	4

9	3	6	1	2	7	6	8	4
1	5	2	4	3	8	7	6	9
8	7	4	5	9	6	2	1	3
7	9	3	2	4	1	6	6	8
2	4	1	8	6	5	3	9	7
6	8	5	3	7	9	4	2	1
6	8	5	3	7	9	4	2	1
7	6	8	2	3	4	5	1	6
1	9	3	5	6	8	7	2	4

7	6	8	2	3	4	9	5	1
1	9	3	5	6	8	7	2	4
2	4	1	8	6	5	3	9	7
8	7	5	3	2	4	6	1	9
3	1	6	4	9	7	5	2	8
5	8	4	2	7	6	1	3	9
7	6	3	1	9	5	8	2	4
9	2	1	8	5	3	7	6	4

### Solution Mots Croisés N°277

BOUSTIFAILLE  
OMNIUM■GROOM  
UPAS■PARESIE  
RHUMERIE■A■U  
SA■OTE■AGNUS  
OLIM■CUBAGE■  
UELE■ALLIER■  
F■ETETEE■L■B  
L■ARNIM■TEKE  
AGUI■OASIS■N  
NIXE■N■UT■ON  
TC■SESTRIERE

### Solution Mots Fléchés N°277

BADIGEONNAGE  
O■ETAT■OUTIL  
IRRESOLUE■NA  
TON■PNEU■R■N  
IMITA■VROUM■  
LEE■ROUE■SOC  
L■RADAR■O■RA  
EV■S■KENNEDY  
MISSEL■OU■RE  
ESTIVANT■TAN  
NE■DENIERS■N  
TROU■DEROUTE

## TRANSFERT

# Messaoud, Gharbi et Nessakh convoités par l'ES Sétif

Trois joueurs de l'ASO Chlef, Mohamed Messaoud, Sabri Gharbi et Chemseddine Nessakh, sont sur les tablettes de l'ES Sétif en vue de la saison prochaine, a-t-on appris mardi auprès du staff technique du club champion d'Algérie de football pour la deuxième fois de rang. Les premiers contacts avec les joueurs en question ont été déjà établis, en attendant de les approfondir dans les jours suivant la clôture de la compétition prévue ce mardi soir avec le déroulement de la 30<sup>e</sup> et dernière journée du championnat, selon la même source.

L'entraîneur de l'Aigle noir, le Français Hubert Velud, et bien qu'il n'ait pas encore donné son accord définitif pour



poursuivre sa mission avec l'équipe, déjà transmis aux dirigeants les besoins de l'effectif sétifien en prévision de

l'exercice prochain. L'ESS, qui vise la qualification à la phase de poules de la prochaine Ligue des champions d'Afrique après avoir échoué dans cet objectif lors de l'actuelle édition, compte recruter des joueurs d'expérience pour renforcer son team qui a été

rajeuni lors de l'été dernier. C'est ce qui explique le choix porté sur le trio chéhifien, dont l'arrivée à la ville d'Aïn El Fouara ne devrait pas rencontrer des obstacles administratifs du fait que les joueurs en question sont libres de tout engagement envers leur club. Outre ces trois éléments, les dirigeants de l'ESS avaient également pris langue avec l'attaquant international du CS Constantine, Yacine Bezzaz, avant révélé ce dernier à l'APS, il y a quelque temps.

## AMICAL : ALGÉRIE A - MAURITANIE

## Le Marocain Hicham au sifflet

L'arbitre international marocain Hicham Tiazi dirigera le match amical entre la sélection algérienne de football des joueurs locaux et la Mauritanie, prévu samedi à partir de 17h45 au stade Mustapha-Tchaker de Blida, a indiqué mardi la Fédération algérienne (FAF).

M. Tiazi sera assisté de ses compatriotes El-Mehradji Abdelaziz et Lah-

midi Mohamed, ajoute-t-on de même source. La sélection algérienne A' entamera aujourd'hui un stage bloqué à l'hôtel Dar Difaf de Bouchaoui (Alger), avec 25 joueurs, qui sera ponctué par un test amical face aux Mauriciens.

Il s'agit du deuxième regroupement de l'équipe A' depuis l'installation de Toufik Kourichi et ses

assistants, Rachid Cherradi, Lakhdar Belloumi et Boukhalfa Branci, à la barre technique en mars dernier.

La sélection A' prépare sa double confrontation face à la Libye (aller à Blida le 23 juin, retour à Tripoli le 5-Juillet), qualificative au championnat d'Afrique des nations Chan-2014 en Afrique du Sud (11 janvier-1<sup>er</sup> février).

## TOURNOI DU PARADOU

AC (U-20)

### Villareal, Dijon, ES Sahel et FUS Rabat confirment leur participation

Quatre clubs étrangers, Villareal (Espagne), Dijon FC (France), l'ESSahel (Tunisie) et FUS Rabat (Maroc), ont confirmé leur participation au tournoi international des moins de 20 ans qu'organisera le Paradou AC la semaine prochaine à Alger, a-t-on appris lundi auprès du président du club de la division amateur algérienne de football, Kheireddine Zetchi. Outre le PAC, l'organisateur du tournoi prévu du 27 mai au 1<sup>er</sup> juin, trois autres équipes algériennes y prendront part également : l'ASM Oran, récent vainqueur de la coupe d'Algérie, son adversaire en finale, l'USM Blida, ainsi que la JS Kabylie, a indiqué Zetchi à l'APS.

«Toutes les dispositions ont été prises pour que ce tournoi, qui aura pour théâtre le stade communal de Hydra, soit une totale réussite», a-t-il ajouté, informant que l'arrivée des délégations étrangères est prévue pour le 26 mai courant, date retenue aussi pour le déroulement du tirage au sort. «Les équipes participantes seront réparties sur deux groupes, dont les deux premiers de chacun se qualifieront aux demi-finales», a encore expliqué le président paciste.

«C'est une occasion pour nous afin de jauger le niveau du football algérien en jeunes catégories par rapport à celui de l'Europe ainsi que chez nos voisins tunisien et marocain», a poursuivi Zetchi.

Le président du club algérois a tenu à remercier le ministère de la Jeunesse et des Sports, qui a contribué dans l'organisation de ce tournoi, appelant les amateurs de la balle ronde à œuvrer à leur tour pour la réussite du rendez-vous en assistant en grand nombre aux rencontres.

## Publicité

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
**WILAYA D'ILLIZI**  
**DIRECTION DU LOGEMENT ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS**  
ADRESSE : NOUVELLE CITÉ ADMINISTRATIVE - ILLIZI  
NIF : 000 1330 19000 854

## AVIS D'INFRUCTUOSITÉ AO N°12/2013 DU 10/03/2013

En application des articles 114 et 122 du décret présidentiel n°236/10 du : 07/10/2010 portant réglementation des marchés publics, modifié et complété.

La Direction du Logement et des Équipements Publics de la wilaya d'Ilizi, Informe de l'infructuosité de l'appel d'offres n°12/2013 du 10/03/2013 , relatif au projet :

**REALISATION D'UNE COUR DE JUSTICE À ILLIZI, WILAYA D'ILLIZI.**

Et ce suite à la non-réception d'aucun pli.

## الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية إيلزي  
 دائرة إد أنسان  
 بلدية إد أنسان

الرقم التعريف الجبائي: 098433065066615

## إعلان عن منع مؤقت للاتفاقية

طبقا لل المادة 125 الفقرة 15 و 16 من المرسوم الرئاسي رقم 236/10 المؤرخ في 10/10/2010 ينص  
تليم المصفقات المعمورة المعدل و المتم بـ السيد رئيس المجلس الشعبي البلدي لبلدية إد أنسان ولاية إيلزي المراسات  
المشاركة في المناقصة الوطنية الم沽ولة رقم : 2013/001 المنصوصةـإنجاز فحكة المياه الصالحة للشرب لمي 130 مسكن زيفي  
الصادرة أول مرة بجريدة جرينتي و جريدة DK NEWS تاريخ : 04/09/2013  
الهـ علىـ اـجـمـعـ لـجـنـةـ تـقـيمـ المـرـوـنـ بتاريخ : 05/07/2013 كانت النتائج كالتالي:

الملاحظة	مدة الاجاز	المبلغ /دج	المقاولة المختارة/ الرقم التعريف الجبائي
أجل عرض	85( 45)	4.633.785.00	مؤسسة الإنشاءات والبناء و الشركات - بوتاي حمد البذر - سـيـ الشـهـادـةـ الـوـادـيـ 194639011308339

إن المعاملين الراغبين الإطلاع على النتائج المفصلة لمورثهم مدعاين للتوجه من المصالح الشفوية البلدية في أجل أقصاه 03 أيام  
ابتداء من اليوم الأول نشر هذا الإعلان يمكن لكل معهد غير المقتنع بهذا الايجار تقديم طعن خلال مدة 10 أيام ابتداء من تاريخ صدور  
هذا الإعلان في الوسيط الوطنية و الشفوية لصفقات المعامل العمومي للجنة المصفقات البلدية طبقا لأحكام المادة 114 من  
الرسوم الرئاسي المذكور أعلاه

## TRANSFERT

**Le Béninois Pascal (CR Belouizdad) signera jeudi à Al Ismaïly d'Egypte (agent)**

L'international béninois du CR Belouizdad (Ligue 1, Algérie) Pascal Angan, se rendra jeudi au Caire pour signer un contrat avec le club égyptien de football d'Al-Ismaïly, rapportait hier la presse locale, citant l'agent du joueur.

Pascal a déjà trouvé un terrain d'entente avec les dirigeants des «Darawiches» pour lesquels il va opter «sans aucun problème», selon la même source, qui a fait savoir que le joueur a dû se désister de ses arriérés de salaires au sein de son club algérien pour bénéficier de sa lettre de libération.

Le milieu de terrain des «Ecureuils», retenu dans la liste des 30 joueurs de la sélection de son pays en vue de la réception de l'Algérie le 9 juin pour le compte des éliminatoires du Mondial-2014, avait rejoint le CRB lors de l'été dernier en provenance du Widad Casablanca (Maroc).

Pour sa première saison dans le championnat algérien, il était parmi les rares joueurs étrangers ayant brillé, devenant un élément incontournable dans l'échiquier de la formation algéroise.

Il avait notamment réussi à tirer son épingle du jeu lors du match face à sa future équipe en quarts de finale aller de la Coupe arabe des clubs, d'où l'intérêt qu'elle lui porte depuis.

En sus du joueur béninois, Al Ismaïly avait fait une offre au CRB afin d'engager son attaquant international algérien, Islam Slimani, mais il a buté sur le refus du joueur.

**MONDIAL 2014 (QUALIFICATIONS) MALI**  
**Le sélectionneur Carteron dévoile une liste de 23 joueurs pour le Rwanda et le Bénin**

Le sélectionneur de l'équipe malienne de football, le Français Patrice Carteron, a dévoilé une liste de 23 joueurs en vue des deux prochains matchs, face au Rwanda à Kigali (9 juin) et au Bénin à Bamako (16 juin), comptant pour les éliminatoires (Gr H) du Mondial 2014, rapportait hier le site officiel de la Fédération malienne.

Le coach des «Aigles» du Mali a fait appel à 20 joueurs évoluant à l'étranger, alors que trois éléments jouent en championnat local. Avant ces deux matchs officiels, les coéquipiers du capitaine Seydou Keita, disputeront un test amical, le 28 mai face à la sélection de Bretagne en France.

A l'issue de la 3<sup>e</sup> journée des éliminatoires (Gr H), le Mali se partage le poste de leader avec l'Algérie avec 6 pts chacun, mais avec une différence de buts favorable aux Verts.

**Liste des 23 joueurs :**

**Gardiens de but :** Mamadou Samassa (Guingamp), Soumaila Diakité (Stade Malien) et Abdoulaye Samaké (Club Olympique de Bamako).

**Défenseurs :** Adama Tamboura (Randers) Amadou Sidibé (AJ Auxerre), Adama Coulibaly (AJ Auxerre), Salif Coulibaly (Djoliba AC), Ousmane Coulibaly (Brest), Fousseyni Diawara (Ajaccio), Mola Wagué (SM Caen), Mahamoud N'Diaye (Vitoria Guimaraes), Tongo Ahmed Doumbia (Wolverhampton). Milieux : Alfousseyni Kéïta (Academica Coimbra/Portugal), Samba Sow (RC Lens), Yacouba Sylla (Aston Villa), Abdou Traoré (Bordeaux), Mohamed Lamine Sissoko (Fiorentina - Italie), Siagamary Diarra (Ajaccio), Cheick Fanta Mady Diarra (Rennes), Seydou Kéïta (Dalian Aerbin/Chine).

**Attaquants :** Cheick Tidiane Diabaté (Bordeaux), Mahamadou Samassa (Chievo Verone), Moustapha Yatabaré (Guingamp).

## LIGUE 1

# Islam Tatem (USMH) suspendu deux matchs ferme

Le milieu de terrain de l'USM Harrach, Islam Tatem, a écopé d'une suspension de deux matchs ferme suite à son exclusion lors du match en déplacement face au CS Constantine (0-0), samedi pour le compte de la 29<sup>e</sup> journée de la Ligue 1, a indiqué hier la Ligue de football professionnel (LFP).

Tatem devra s'acquitter également d'une amende de 40 000 DA, en sus de l'avertissement reçu au cours de la



rencontre comptabilisé comme avertissement simple. Par ailleurs, l'organe disciplinaire de la LFP a infligé au

MCO, au CSC, à l'USMH et à la JSK des amendes financières pour jets de projectiles et utilisation de fumigènes.

## Les travaux de réalisation du centre de formation de l'USM Alger bientôt lancés

La direction de l'USM Alger a reçu des assurances de la part des autorités de la wilaya d'Alger pour bénéficier «très prochainement» du permis de construire pour entamer les travaux de réalisation de son centre de formation situé à Aïn Benian (ouest d'Alger), a-t-on appris hier auprès du vice-président du club, Rabah Haddad.

«Il ne nous manque que le permis de construire qu'on aura très bientôt à notre disposition selon les assurances des autorités de la wilaya d'Alger.

Une fois ce document entre les mains, on lancera tout de suite le projet de notre centre de formation», a déclaré à l'APS, le deuxième responsable de la formation de Soustara. A



l'instant des 32 clubs professionnels en Algérie, l'USMA a bénéficié d'une assiette de terrain pour la construction

d'un centre de formation dans le cadre des mesures d'accompagnement du professionnalisme décidées par

l'Etat, mais un énorme retard est accusé dans le lancement des projets en question pour des raisons administratives.

«Nous avions souhaité entamé les travaux bien avant, mais les lenteurs que connaît le dossier des assiettes de terrain nous ont obligé à attendre tout ce temps», regrette Haddad qui se montre optimiste quant à la réception du projet dans les meilleurs délais.

C'est l'entreprise appartenant aux frères Haddad, les actuels propriétaires de l'USMA, qui sera chargée de la réalisation du centre de formation des Rouge et Noir, selon le deuxième responsable du club récent vainqueur de la coupe d'Algérie et celle de l'Union arabe de football.

## HANDBALL

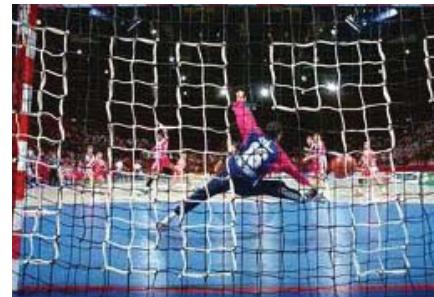
## Le gardien du Rapid El-Arrouch, blessé dans un accident, pris en charge par la sélection algérienne U-21

Le gardien de but du Rapid El-Arrouch Réda Idri, blessé en avril dernier dans un accident de la circulation avec son équipe, reçoit des soins avec la sélection algérienne de handball des moins de 21 ans (U-21), a indiqué la Fédération algérienne (FAHB).

Réda Idri souffre d'une déchirure au niveau d'un mollet et est susceptible d'intégrer l'équipe nationale des U-21, actuellement en stage à Alger en vue du Mondial-2013 en juillet prochain en Bosnie-Herzégovine, selon l'évolution de sa santé, a ajouté l'instance fédérale.

Le chauffeur du bus qui transportait le Rapid El-Arrouch est décédé et cinq joueurs du club avaient été blessés dans un accident de la circulation survenu le 19 avril dernier sur l'autoroute Est-Ouest, entre les villes de Tadjedanet et de Chelghoum-Laïd (Mila).

Le véhicule de transport en commun, qui se dirigeait vers Sétif, où le REAH devait disputer sa rencontre de 8<sup>e</sup> de finale de coupe d'Algérie contre le CRB Baraki, était immobilisé sur la bande d'arrêt d'urgence pour un problème



technique lorsqu'il a été percuté, sur le flanc gauche, par un camion circulant dans le même sens.

APS



**Cavani entre Chelsea, City et le PSG ?**



Devenu le troisième meilleur buteur européen en Europe lors de ces trois dernières saisons, juste derrière Lionel Messi et Cristiano Ronaldo, Edinson Cavani, l'attaquant du Napoli, est devenu l'un des joueurs les plus convoités pour le prochain mercato estival.

En Angleterre, deux clubs sont en concurrence pour son recrutement : Chelsea et Manchester City. Reste à savoir lequel des deux clubs acceptera de payer les 63 millions d'euros de clause libératoire figurant dans le contrat d'Edinson Cavani. L'international uruguayen est actuellement lié avec le Napoli jusqu'en 2015.

Toutefois, les deux clubs pourraient être mis d'accord par le PSG qui est lui aussi l'un des rares clubs désormais à pouvoir dépasser des sommes importantes sur un seul joueur. Car en plus du coût du transfert, il faudra assurer un salaire de 7 millions d'euros à Edinson Cavani.



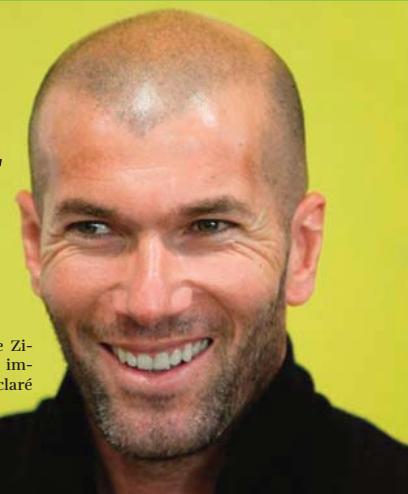
# Perez

**«Zidane, un élément important du Real Madrid»**

Le président du Real Madrid, Florentino Perez n'a pas confirmé ce lundi l'information selon laquelle Zinedine Zidane allait devenir l'entraîneur de l'équipe de jeunes du club

merengue : «Zidane est important pour les succès sportifs mais aussi pour les valeurs qu'il incarne. On a évoqué la possibilité qu'il entraîne une équipe de jeunes. On n'en n'a pas re-

parlé. Il est clair que Zidane est un élément important du club», a déclaré le patron espagnol.



## Juventus Plus Tevez qu'Higuain

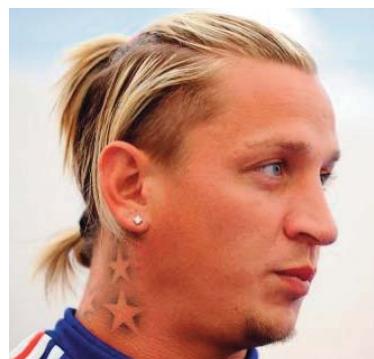
La Juventus, par la voix de son directeur sportif Beppe Marotta, a affiché son intérêt pour deux attaquants argentins : Carlos Tevez de Manchester City et Gonzalo Higuain du Real Madrid. Je dois dire qu'Higuain est un peu plus jeune et qu'il a donc, à terme, une plus grande valeur marchande sur le marché, a déclaré le dirigeant de la Vieille Dame. Tevez, lui, n'a plus qu'une année de contrat. Alors entre les deux, le transfert de Tevez est plus facile.

**La Juve se penche sur Jovetic**  
Stevan Jovetic pourrait quitter la Fiorentina dès cet été et s'envoler vers la Juventus Turin. Sous contrat jusqu'en 2016, l'international monténégrin figure sur les tablettes de la Juventus de Turin, qui aurait déjà formulé une offre à la Viola. La Vieille Dame aurait proposé 22 millions d'euros pour le milieu de terrain offensif, plus en échange.



## Milan AC

**Mexès : «On a montré notre force de caractère»**



Buteur avec l'AC Milan, le défenseur Philippe Mexès était soulagé que son équipe puisse jouer la Ligue des champions la saison prochaine.

«Je pense que cette saison a été difficile pour tout le monde ici, mais au final, on a montré notre force de caractère. Alla pause, je voulais rester isolé et penser à autre chose car il y avait trop de tension dans les vestiaires, vous ne pouvez même pas imaginer. Je pense qu'on doit tous féliciter Allegri pour ce qu'il a fait», a confié l'international tricolore.



## Moyes veut garder Rooney

D'après le quotidien anglais *The Guardian*, le nouvel entraîneur de Manchester United fera tout son possible pour prolonger Wayne Rooney. David Moyes a visité lundi le terrain d'entraînement de Manchester United. Alors qu'il vient d'arriver au club, il a déjà réfléchi au cas Rooney, joueur qu'il a lancé en 2002. L'international anglais a fait part de ses envies de départ à ses dirigeants.



## Berbatov vers Monaco ?

L'ancien attaquant de Tottenham et Manchester United, Dimitar Berbatov, qui évolue à Fulham, serait dans le viseur de l'AS Monaco. Le club de la Principauté cherche à construire une équipe compétitive après son retour en Ligue 1 et prospecte à tout va. Parmi les joueurs convoités, Dimitar Berbatov, l'attaquant de Fulham, figure en bonne place. Selon Sky Sports, l'agent du joueur serait en contact avec les décideurs monégasques qui souhaitent renforcer leur secteur offensif.



Édité par la SARL  
**DK NEWS**Directeur général  
**Abdelmajid CHERBAL**Directeur de la rédaction  
**Abdelmajid TAREB** | 03, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger Tél. : 021 94 66 62 (63) - Fax : 021 94 66 62  
Email : contact@dknews-dz.com - Site : http://www.dknews-dz.comPUBLICITE : S'adresser à 03, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger Tél. : 021 94 66 62 (63) /  
Fax : 021 94 66 82 / Email : contact@dknews-dz.com - IMPRESSION : S.I.A.Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - ANEP SPA -  
1, Avenue Pasteur - Alger - Tél : 021.71.16.64/021.73.71.28 - Fax : 021.73.95.59/021.73.99.19

Mercredi 22 Mai 2013 - 11 Radjeb 1434 - N° 279 - Première année

**COA**

**M. Berraf : «Nous voulons instaurer un véritable partenariat avec les fédérations sportives»**



Le président du comité olympique algérien (COA), M. Mustapha Berraf, a appelé, hier à Alger, à instaurer un véritable partenariat avec les Fédérations sportives tout en s'appuyant sur «la compétence et le savoir-faire» des spécialistes algériens.

«Le Comité olympique algérien veut relever le défi, celui d'être un outil de promotion des idéaux de la charte olympique, qui incarnent le respect des libertés et l'exigence de bonne gouvernance», a déclaré Mustapha Berraf lors d'une conférence de presse tenue à Alger.

Le premier responsable du sport olympique en Algérie a mis l'accent sur les différentes actions qui seront menées par le COA pour garantir une meilleure participation des athlètes algériens aux rendez-vous sportifs internationaux. «Tirant les leçons des expériences passées, le COA va soutenir les fédérations sportives pour une meilleure participation aux prochaines échéances dont les Jeux méditerranéens de Mersin en Turquie et les Jeux de la solidarité islamique de Rio (Indonésie) et bien sûr les Jeux olympiques de Rio De Janeiro en 2016».

M. Berraf a dressé un état des lieux de la situation financière dans laquelle se trouve l'instance olympique et les moyens à mettre en œuvre pour faire face à ce problème.

«Nous avons hérité d'une situation financière très difficile avec des charges de fonctionnement et une masse salariale très importante avec un substantiel volume de créances», a précisé M. Berraf qui a été élu à la tête de l'instance olympique en mars dernier. Le Comité olympique algérien compte mener des initiatives à l'instar des journées olympiques, des semaines olympiques «Sport Sud», des cours de formation pour dirigeants sportifs, des journées de volontariat et de signature d'accords de coopération et d'échanges qui «contribueront à la promotion de toutes les disciplines». «Nous ne devons pas perdre de vue la nécessité de participer à la mise en place d'un cadre de politique générale pour répondre aux véritables enjeux du sport et de l'olympisme dans notre pays», a-t-il dit. Concernant la situation actuelle du sport féminin, M. Berraf a tenu à préciser que le «COA a respecté la charte olympique en +intronisant+ deux championnes olympiques au sein de son instance, à savoir Benida Merrah et Hassiba Boulmerka».

**CHAN 2014 (QUALIFICATIONS)**

## La FAF saisira bel et bien la CAF pour délocaliser le match de Tripoli

**Comme nous l'avions indiqué lors de notre avant-dernière livraison, le match retour Libye-Algérie, prévu le 5 juillet prochain à Tripoli, comptant pour les qualifications au championnat d'Afrique des nations CHAN 2014 en Afrique du Sud, réservé aux joueurs locaux, pourrait être bel et bien délocalisé en raison de la situation sécuritaire, jugée instable, qui prévaut actuellement en Libye.**

Dans cette optique, nous avons appris auprès du staff technique de l'équipe nationale A', que la Fédération algérienne de football (FAF), a décidé de saisir «au moment qu'elle jugera opportun», la Confédération africaine (CAF) pour demander tout simplement la délocalisation de cette rencontre, du moment que la sécurité ne risque pas d'être assurée ce jour là.

Le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, est en train de suivre attentivement la situation en Libye, apprend-on, et aurait pris la décision de ne pas s'aventurer d'envoyer la sélection nationale à Tripoli, arguant que la vie des personnes serait tout simplement en danger.

Selon la même source, le sélectionneur des A', Taoufik Kourichi refuse l'idée de jouer le match retour



à Tripoli, d'autant que les joueurs pourraient être «abattus» sur le plan psychologique du simple fait d'effectuer un voyage dans un pays qui a connu des événements regrettables il y a une année de cela.

Après l'attentat à la voiture piégée qui avait eu pour cible, il y a quelque temps, l'ambassade de France à Tripoli, une autre explosion, d'une faible intensité, a touché cette fois-ci samedi après-midi une rue de Tripoli abritant les ambassades de Grèce, d'Arabie Saoudite et d'Algérie, provoquant de légers dégâts. Le match aller se jouera le 23 juin prochain au stade Mustapha-Tchaker de Blida. Cette situation nous rappelle étrangement celle dans laquelle s'était trouvée l'équipe A, à l'occasion de son match aller face à la Libye, qualificatif pour la coupe d'Afrique des nations CAN 2013.

Après une sollicitation de la FAF, l'instance africaine a dû demander à la fédération libyenne de choisir le pays qui accueillerait le match, finalement le choix s'était porté sur le stade de Mohammed V de Casablanca (Maroc), qui a vu une victoire de l'Algérie par la plus petite des marges.

Par ailleurs, Taoufik Kourichi a fait appel à 25 joueurs pour entamer un stage à partir d'aujourd'hui à l'hôtel Dar-Diaf de Bouchaoui (Alger), qui sera ponctué par un match face à la Mauritanie, samedi prochain, au stade Mustapha Tchaker de Blida (17h30).

L'Algérie qui avait pris part au dernier CHAN, disputé en 2011 au Soudan, sous la conduite d'Abdelhak Benchikha, a terminé le tournoi au pied du podium.

M.A.F

**CHAMPIONNAT DE LIGUE 1 (USM EL HARRACH-MC ALGER)**

## Forfait du Mouloudia d'Alger

L'équipe du MC Alger ne s'est pas présentée au stade du 1<sup>er</sup> Novembre de Mohammadia (Alger) pour affronter l'USM El Harrach hier (17h00) en match comptant pour la 30<sup>e</sup> et dernière journée du championnat d'Algérie de Ligue 1 professionnelle de football.

L'arbitre de la rencontre M. Abid Charef, qui a constaté l'absence des joueurs du MCA à l'heure du match (17h00), a attendu le quart d'heure réglementaire avant de déclarer le forfait de l'équipe mouloudéenne.

A l'issue de cette dernière journée, l'USMh occupe la deuxième place avec 54 points (sans les points acquis après ce succès sans jouer), ce qui lui ouvre droit à une participation la saison prochaine à la Ligue africaine des champions. Quant au MCA, il pointe provisoirement

à la troisième position (53 points) en attendant les mesures disciplinaires que prendra la Ligue de football professionnel (LFP), suite à ce forfait.

L'article 84 du code disciplinaire de la FAF, amendé en juillet 2011, stipule en effet : «Si une équipe seniors d'un club déclare forfait délibérément, refuse de participer à une rencontre ou abandonne le terrain, elle est sanctionnée par: match perdu par pénalité, un million de dinars d'amende pour le club.

Le club fautif sera également privé de son indemnité due au titre des droits de télévision. En cas de récidive, la sanction financière est doublée après chaque infraction. Les cas de force majeure sont traités par les organes juridictionnels, conformément au règlement du championnat».

**DÉCÈS DE MOHAMED KHOBZI**

## 1<sup>er</sup> ministre du Commerce de l'Algérie indépendante

Le premier ministre du Commerce de l'Algérie indépendante, Mohamed Khobzi, est décédé lundi à l'hôpital militaire Mohamed-Seghir-Nekkache d'Aïn-Naïda (Alger), à l'âge de 86 ans, des suites d'une longue maladie, a-t-on appris auprès de ses proches.

Natif de Biskra en 1927, le défunt originaire de Guerrara (wilaya de Ghardaïa) a occupé ce poste entre 1962 et 1963. Auparavant, Mohamed Khobzi avait été désigné maire de

Biskra durant la période du cessez-le-feu à l'indépendance, date à laquelle il avait occupé le poste de chef de daïra de Ghardaïa avant d'être élu membre de la circonscription électorale de Ghardaïa à l'Assemblée constituante à l'indépendance de l'Algérie.

Durant la révolution, le défunt avait été membre actif d'une cellule du FLN dans la région de Biskra.

Connu pour sa droiture et son intégrité, ce juriste et expert-com-

table de formation avait consacré sa vie, selon ses proches, à la religion et à l'étude du système économique et la finance dans l'islam.

En 1965, il s'était retiré de toute activité politique pour se consacrer à l'agriculture dans la région de Guerrara. Mohamed Khobzi a été inhumé hier après la prière d'Al-Asr à Guerrara.

APS